



Commission de la fiscalité des premières nations

Rapport annuel 2017–2018





C.T. (Manny) Jules, président

Il me fait plaisir de présenter le rapport annuel de la Commission de la fiscalité des premières nations (CFPN).

L'année 2007 a été l'aube d'une ère nouvelle pour les Premières nations de ce pays, compte tenu de l'adoption de la *Loi sur la gestion financière des premières nations* (LGF). Au cours de la dernière décennie, 229 Premières nations se sont jointes à la LGF et ont fait des progrès considérables, afin de devenir moins dépendantes des services gouvernementaux et de bâtir des communautés dynamiques.

En novembre 1969, alors que j'avais 17 ans et que je résidais dans la réserve de Kamloops, j'ai assisté à une réunion pour laquelle des représentants de toutes les communautés autochtones de la Colombie Britannique sauf quatre sont venus dans ma communauté dans le but de rejeter la politique d'assimilation proposée par le gouvernement fédéral, connue sous le nom de « Livre blanc ». J'ai écouté nos dirigeants parler de leur vision pour rétablir nos nations, bâtir nos économies, générer nos propres recettes et devenir des gouvernements autonomes au Canada. Depuis lors, en collaborant avec les Premières nations à l'échelle du pays, nous sommes parvenus, ensemble, à rétablir notre compétence, à bâtir des institutions autochtones et à créer de vigoureux systèmes juridiques et administratifs qui nous sont favorables. Et nous ne faisons que commencer.

Le 28 août 2017, le premier ministre a montré la profondeur de l'engagement du gouvernement fédéral à faire évoluer la

politique à l'égard des Autochtones, en annonçant qu'Affaires autochtones et du Nord Canada serait divisé en deux nouvelles entités. Un de ces deux nouveaux ministères, Services aux Autochtones Canada, a pour mandat de disparaître progressivement, en assurant le transfert méthodique de la compétence, de la prestation de services et des infrastructures des Premières nations aux gouvernements des Premières nations, appuyés par les institutions des Premières nations.

Je considère cet engagement fédéral envers les peuples et les gouvernements autochtones comme une occasion historique. Au cours de la dernière année, un objectif clé de notre travail était de promouvoir une série de propositions et d'initiatives visant à renouveler la place de nos gouvernements au Canada. En avril 2017, les dirigeants des institutions financières établies en vertu de la LGF ont rencontré l'honorable Jody Wilson Raybould, la ministre fédérale de la Justice, pour promouvoir un aperçu de notre plan. Notre prémisses était que, comme pour les autres gouvernements au Canada, le fondement de nos gouvernements devait être la compétence foncière et fiscale. Nous avons présenté à la ministre de la Justice une série de propositions concernant les institutions et les compétences, qui visaient à assurer la mise en œuvre de la gouvernance des Premières nations.

- Établir une relation fiscale basée sur les recettes ou la compétence, qui soit caractérisée par un plus grand pouvoir fiscal des Premières nations et une plus grande clarté en ce qui concerne les responsabilités des gouvernements des Premières nations à l'égard des recettes et des dépenses.
- Permettre l'exercice de la compétence des Premières nations à l'égard de la taxe sur le cannabis.
- Aider les Premières nations de l'Ontario qui cherchent à établir leur compétence à l'égard de la taxe sur le tabac.
- Inclure les recettes tirées de la taxe sur les produits et services des Premières nations dans la LGF.
- Établir une taxe autochtone sur les ressources que les Premières nations appliqueraient aux projets de ressources ayant lieu sur leurs territoires traditionnels.
- Établir une Institution des infrastructures des premières nations.
- Créer une organisation sur les statistiques administratives des Premières nations.
- Mettre en œuvre un registre des titres fonciers autochtones pour remplacer le Registre des terres indiennes.

Ensemble, ces propositions visant à établir de nouveaux pouvoirs fiscaux, de nouvelles institutions et une meilleure relation fiscale constituent le fondement de la réconciliation que les Premières nations et le Canada recherchent.

En 2017-2018, en plus de promouvoir ces propositions, la



CFPN a continué d'offrir des services de soutien aux Premières nations et aux contribuables. En date de mars 2018, 229 Premières nations du Canada sont inscrites à la LGF. Nous avons travaillé avec les Premières nations à l'adoption de 224 lois en vertu de la LGF liées aux taux d'imposition, aux dépenses, à l'imposition foncière, à l'évaluation, aux droits d'aménagement, aux autres droits et aux taxes sur le transfert de propriétés. L'année dernière, on a pu constater une croissance des régimes d'imposition foncière au Manitoba, en Ontario et dans les provinces de l'Atlantique. La CFPN a travaillé avec les Premières nations qui généraient des recettes en vertu de l'article 83 de la *Loi sur les Indiens*, et a offert des conseils à la ministre des Affaires autochtones et du Nord sur l'approbation de 57 règlements administratifs. À ce jour, plus de 6000 lois et règlements administratifs (ce qui représente environ 370 Premières nations) ont été publiés dans la *Gazette des premières nations*.

La Commission a élaboré de nouvelles normes, de nouveaux modèles de lois et un modèle d'entente de services à incidence fiscale qui peut servir à établir un meilleur précédent pour les communautés signataires d'un traité et celles des réserves urbaines du Manitoba.

Depuis sa création, la Commission a aidé les Premières nations à générer des recettes de plus de 600 millions de dollars (1 milliard de dollars depuis 1990, en comptant la Commission consultative de la fiscalité indienne (CCFI)), afin d'offrir de meilleurs services et de fournir de nouvelles infrastructures à leurs communautés et à leurs contribuables. Ces améliorations ont représenté des investissements de plus de 2 milliards de dollars dans ces communautés.

Nos institutions sœurs établies en vertu de la LGF ont également connu du succès. Le Conseil de gestion financière des Premières Nations (CGFPN) a développé la capacité financière nécessaire pour certifier plus de 100 communautés en gestion et en rendement financiers, et l'Administration financière des Premières nations (AFPN) a aidé à prélever des fonds d'environ 400 millions de dollars au moyen de l'émission d'obligations, afin de financer les infrastructures des Premières nations.

La LGF est une des innovations les plus réussies du Canada en matière de politique liée aux Autochtones. Nos propositions visant à élargir la LGF ont été acceptées dans le budget fédéral de 2018 2019, afin de « renforcer le Conseil de gestion financière des Premières Nations, l'Administration financière des Premières nations et la Commission de la fiscalité des premières nations ».

Cela veut dire que des ressources supplémentaires seront disponibles pour améliorer et élargir encore davantage le régime fiscal des Premières nations. L'année prochaine, nous prévoyons appuyer d'autres Premières nations établissant leur compétence fiscale, élaborer d'autres normes et modèles de lois, élargir le Tulo Centre of Indigenous Economics (Tulo Centre) et la *Gazette des premières nations*, et mettre en œuvre les propositions de nouveaux pouvoirs fiscaux et de nouvelles institutions en vertu de la LGF.

Alors que nous travaillons ensemble à renouveler nos gouvernements et nos économies au profit des Premières nations, des contribuables et de tous les Canadiens, le rythme de notre travail s'accéléra et nous serons prêts à aider les Premières nations à relever ce défi.

Comme toujours, nous serons heureux de recevoir vos commentaires et vos idées sur ce que nous pouvons faire pour améliorer les services que nous offrons. Nous vous remercions de votre soutien constant.

Veuillez agréer l'expression de mes sentiments distingués.

C.T. (Manny) Jules, président



LA VISION DE LA CFPN

- Promouvoir, élargir, mettre en œuvre et protéger la compétence fiscale des Premières nations;
- soutenir la croissance du potentiel de recettes des assiettes fiscales des Premières nations par le développement économique;
- soutenir la gouvernance des Premières nations et l'élaboration de l'infrastructure administrative à l'échelle du pays;
- promouvoir l'aménagement d'infrastructures matérielles de qualité pour les Premières nations et leurs contribuables;
- promouvoir l'imposition des Premières nations, soutenir une relation financière améliorée et renforcer la capacité de développement économique, afin d'assurer la croissance du régime fiscal des Premières nations.

*« Laissez-moi être un homme libre, libre de voyager,
libre de m'arrêter, libre de travailler,
libre de faire du commerce là où je l'entends,
libre de choisir mes propres enseignants,
libre de suivre la religion de mes pères,
libre de parler, de penser et d'agir en mon nom. »*

— Chef Joseph, 1879



Message du président.....	1
Aperçu	4
Points saillants	8
FLa CFPN célèbre 10 années de progrès.....	9
Établir une relation fiscale basée sur la compétence	11
Élargir la compétence	11
Institution des infrastructures des premières nations.....	13
Initiative des titres fonciers autochtones	13
Les Premières nations qui ouvrent la voie.....	14
Profil organisationnel	16
Mandat.....	17
PE avec le ministre d’Affaires autochtones et du Nord Canada	17
Structure	18
Gouvernance	19
Organigramme et secteurs d’activités	19
Objectifs stratégiques et mesures de rendement pour	20
Services intégrés.....	24
Élaboration des politiques	26
Élaboration et examen des lois et des règlements administratifs; affaires législatives.....	28
Communications et <i>Gazette des premières nations</i>	29
Éducation.....	30
Gestion des différends et négociations	31
États financiers.....	32



Aperçu ▶▶

Vision et progrès

Le rapport annuel de la CFPN est l'occasion pour elle de rendre compte aux Premières nations, aux contribuables et au gouvernement fédéral de ses progrès à l'égard de la réalisation de sa vision et de présenter des exemples de la manière dont son travail contribue à améliorer les communautés des Premières nations. Depuis longtemps, la CFPN soutient que les Premières nations sont des gouvernements dans la fédération canadienne. Dans le même ordre d'idées, la compétence définit les gouvernements et les recettes fiscales permettent l'exercice de la compétence. La compétence fiscale des Premières nations est le fondement d'une relation fiscale basée sur les recettes entre les gouvernements autochtones, provinciaux et fédéral. Surtout, la prise en charge des compétences fiscales par les Premières nations doit être dirigée par ces dernières, facultative et appuyée par des institutions (nationales) des Premières nations.

En 2017-2018, la CFPN a appuyé l'élargissement et la mise en œuvre de la compétence fiscale des Premières nations, en continuant de tenir à jour et d'élaborer des normes et des processus promouvant la transparence et la prise en compte des droits des contribuables.

L'élargissement de la compétence fiscale des Premières nations

En 2017-2018, 18 Premières nations se sont ajoutées à l'annexe de la LGF, pour un total de 229. Il y a maintenant 147 Premières nations qui mettent en œuvre l'imposition foncière et les recettes locales en vertu de la LGF et de l'article 83 de la *Loi sur les Indiens*. Elles ont perçu des recettes locales annuelles d'environ 79 millions de dollars. Ces recettes servent de ressources aux Premières nations pour appuyer la prestation de services et d'infrastructures à leurs communautés et à leurs contribuables. Les Premières nations continuent de mettre en œuvre leur compétence à l'égard des droits d'aménagement, des droits pour les services locaux, des taxes sur l'activité commerciale, des droits de service et des taxes sur le transfert de propriétés. En 2017-2018, deux Premières nations ont adopté une loi sur les emprunts à partir des recettes locales. De plus, la CFPN a promu des modifications auprès du Sénat du Canada pour faciliter la compétence des Premières nations en matière de taxe sur le cannabis. La CFPN a également continué de promouvoir des propositions pour soutenir les Premières nations intéressées par la taxe autochtone sur les ressources, la taxe sur le tabac en Ontario et la taxe sur les produits et services des Premières nations (TPSPN) sous le régime de la LGF.

« Il y a tellement plus de choses auxquelles il faut penser que de simplement percevoir de l'impôt. Il y a les droits d'aménagement possibles, les taxes sur les services et d'autres façons de réunir des capitaux pour améliorer votre Première nation. La question n'est pas seulement de percevoir des recettes fiscales, mais bien de savoir utiliser cet argent de la meilleure façon possible pour votre Première nation. »

—**Wendy Ham**, administratrice fiscale
de la Première nation de Sumas



La croissance des économies des Premières nations

Depuis longtemps, la CFPN reconnaît que la *Loi sur les Indiens* a paralysé le développement institutionnel des Premières nations. Pour cette raison, il manque à plusieurs Premières nations les cadres juridique, administratif, d'infrastructures, de tenure et fiscal que le reste du Canada prend pour acquis et qui sont nécessaires pour appuyer la croissance économique. La CFPN soutient la croissance économique, en encourageant les Premières nations à utiliser leur compétence fiscale pour combler ces lacunes. Par exemple, les Premières nations peuvent utiliser des recettes locales afin de bâtir des infrastructures économiques, élaborer des lois et mettre en œuvre des normes pour renforcer leur climat d'investissement, améliorer l'administration par une formation accréditée, et appuyer l'élargissement de leurs pouvoirs fiscaux et l'établissement d'une relation fiscale basée sur les recettes.

Le soutien de la gouvernance des Premières nations

Les institutions nationales comme la CFPN jouent un rôle fondamental dans la mise en œuvre de la compétence des Premières nations, d'un cadre de nation à nation et d'une nouvelle relation financière avec les Premières nations. La CFPN fournit les connaissances, l'expertise, les capacités, les ressources et le cadre réglementaire nécessaires pour soutenir les régimes fiscaux des Premières nations. Cela est particulièrement vrai pour les plus petites communautés autochtones, où la formation et le soutien permettent aux Premières nations perceptrices d'impôts d'économiser du temps et de l'argent. La CFPN joue un rôle important pour garantir que les intérêts des contribuables soient représentés dans le régime d'imposition foncière des Premières nations. Et les normes et les modèles de lois de la CFPN sont des éléments clés pour un climat d'investissement plus solide pour les Premières nations. En 2017-2018, la CFPN a élaboré de nouvelles normes pour les lois sur les droits de service et la date de la prise des lois annuelles sur les taux d'imposition et les dépenses loi sur les dépenses annuelles et a mis à jour les normes sur: lois d'évaluation, critères d'approbation des lois d'emprunt des Premières nations; loi sur les dépenses annuelles, loi sur la taxe sur les transferts fonciers.

Le soutien de meilleures infrastructures

La CFPN et les autres institutions établies en vertu de la LGF travaillent ensemble à donner accès à un financement à long terme pour les infrastructures aux Premières nations qui font des emprunts dans le cadre de la LGF. Un des buts de ce cadre est d'assurer une cote de crédit de la catégorie investissement pour toutes les Premières nations, quelle que soit leur taille ou leur développement économique. L'AFPN a émis une autre obligation en 2017-2018, et elle pourrait appuyer des emprunts plus considérables, si davantage de projets d'infrastructure des Premières nations étaient prêts pour le financement de la construction.

À cet égard, la CFPN continue d'appuyer le développement d'une Institution des infrastructures des premières nations (IIPN). Une telle institution aiderait les Premières nations à combler les lacunes en matière de planification et de gestion auxquelles elles sont confrontées lorsqu'elles souhaitent construire des infrastructures économiques. En 2017-2018, la CFPN a établi le Conseil de développement de l'IIPN, qui a communiqué avec plusieurs Premières nations et experts en infrastructures et organisations des Premières nations, afin d'identifier 10 innovations proposées pour améliorer considérablement le système d'infrastructures des Premières nations.

Le renforcement de la capacité des Premières nations

Le développement de la capacité est un élément essentiel pour la mise en œuvre d'une compétence fiscale efficace. La CFPN continue d'appuyer le développement de la capacité par des ateliers, des possibilités de formation et des communications. En 2017-2018, la CFPN a donné 56 présentations sur l'imposition des Premières nations, la LGF et les économies des Premières nations aux contribuables, aux Premières nations, aux gouvernements et au public. La CFPN a également offert des ateliers d'une journée en C. B., en Alberta, en Ontario et en Nouvelle Écosse. Plus de 400 participants ont assisté à ces présentations et ateliers.

La CFPN soutient le Système d'administration fiscale (SAF), une application Internet en nuage novatrice qui aide les administrateurs fiscaux tout au long du cycle annuel d'imposition foncière, y compris l'établissement des taux d'imposition, l'impression des avis d'imposition et la gestion de la perception des paiements. BC Evaluation utilise maintenant le SAF en nuage comme mécanisme pour la distribution de tous les rôles d'évaluation aux Premières nations de la C. B. qui sont ses clientes.



Par ailleurs, dans le cadre du programme de certificat en administration fiscale des Premières nations et du programme de certificat en économie appliquée des Premières nations, la CFPN offre des cours accrédités en partenariat avec l'Université Thompson Rivers et le Tulo Centre. En 2017-2018, dans le cadre de ces programmes, la CFPN et le Tulo Centre ont offert 10 cours accrédités à 51 étudiants provenant de 38 Premières nations de partout au Canada.

Une nouvelle relation fiscale

Le compte de recettes locales prévu par la LGF comprend une relation explicite entre les recettes locales et les services locaux, tel qu'il est indiqué dans les lois sur les dépenses des Premières nations. Ce type de relation est souvent appelé une relation fiscale basée sur les recettes ou la compétence et est courant pour les administrations locales et les gouvernements provinciaux et fédéral du Canada. Toutefois, la plupart des régimes existants des Premières nations sont régis par une relation fiscale basée sur des transferts ou des subventions. Une telle relation fait en sorte qu'il est difficile de comparer ou d'améliorer les économies ou les normes relatives aux services et aux infrastructures des Premières nations. C'est la raison pour laquelle la CFPN promeut depuis longtemps une relation fiscale basée sur les recettes comme celle du reste du Canada.

En 2017-2018, la CFPN a appuyé l'établissement d'une nouvelle relation fiscale, en effectuant des recherches originales et en soutenant une série de vidéos intitulée « Beyond Transfers » (Au delà des transferts). La CFPN a élaboré un aperçu décrivant la nouvelle relation et, avec les autres institutions établies en vertu de la LGF et le Conseil consultatif des terres, elle a participé à des réunions sur la relation fiscale coordonnées par le Sommet des Premières nations de la Colombie Britannique en octobre 2017.



« En Colombie-Britannique, nous regardons la compétence et nous cherchons à élargir les pouvoirs d'imposition. Ce sont là les thèmes communs dont nous avons entendu parler. Nous avons les yeux braqués sur ces engagements à long terme en ce qui trait au financement et aux transferts. Mais comment pouvons-nous inscrire ces éléments dans la législation? C'est le genre d'engagement et de véritable relation de nation à nation que nous recherchons. »

—Le Chef David Jimmie, à l'occasion de la réunion 2017 du Comité des relations financières des chefs de l'APN



Points saillants ▶▶

La CFPN célèbre 10 années de progrès

Le mois de juillet 2017 a marqué la 10e année d'activité des institutions établies en vertu de la LGF. Cette loi, pilotée par les Premières nations, a joué un rôle important dans l'établissement de leur compétence et de nouvelles ressources fiscales pour elles. La LGF a aidé à redéfinir la relation entre les Premières nations et les autres gouvernements.

La LGF permet aux Premières nations de participer plus pleinement à l'économie canadienne, de devenir moins dépendantes des services gouvernementaux et d'améliorer leurs économies locales grâce à la hausse de l'emploi et à la création d'entreprises.

Depuis 2007, plus de 200 Premières nations participantes ont utilisé les outils créés par la LGF pour attirer des investissements sur leurs terres, améliorer la valeur des propriétés, créer des possibilités d'emploi, mettre au point leurs propres sources de recettes et améliorer les services locaux, la situation du logement et les infrastructures.

Le système de la LGF donne aux Premières nations des moyens volontaires pour réaffirmer leur compétence fiscale par le biais de l'imposition foncière. Elle crée une véritable incitation à améliorer la transparence et la responsabilisation concernant les dépenses des recettes. Un facteur clé de la gouvernance est la réglementation, qui est centrale au développement de Premières nations qui jouissent de l'autonomie gouvernementale de façon viable. Le système de la LGF montre comment les Premières nations peuvent structurer leurs propres régimes réglementaires dans les domaines de l'imposition foncière, de la gestion financière et du financement par emprunt.

« La compétence fiscale est la fondation d'un système de gouvernement autochtone qui permet à nos communautés de prospérer. Elle nous permet de rétablir nos compétences. Cela veut dire que nous pouvons concevoir des politiques et des programmes et bâtir une infrastructure concurrentielle qui appuie la créativité de nos membres de façon à ce qu'ils puissent échapper à la pauvreté. »

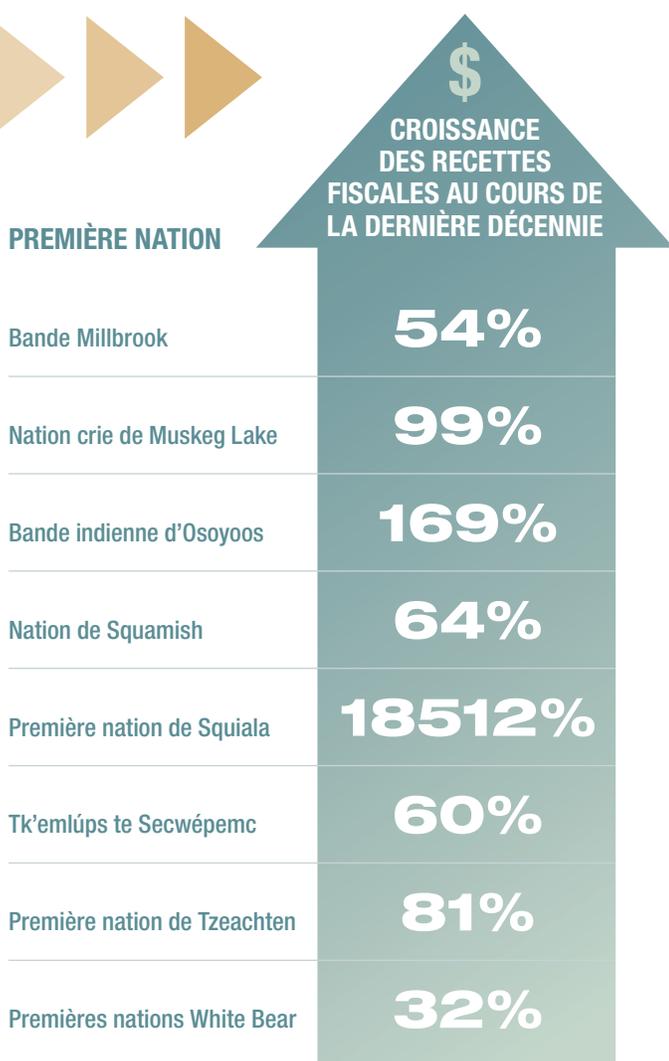
—Réflexion du **président Jules** à l'occasion du 10e anniversaire de la LGF

Points saillants



La LGF a prouvé que les Premières nations peuvent prendre leurs propres affaires en main et, ce faisant, offrir des avantages à leurs communautés et au pays. Le modèle de la LGF peut et doit être élargi, afin qu'il devienne un élément important d'une stratégie nationale visant à combler le fossé, améliorer la productivité et créer un cadre de nation à nation favorable à la réconciliation.

Aucune de ces réussites n'aurait été possible sans la participation engagée et dévouée des Premières nations qui collaborent étroitement avec les institutions dans le but de continuer à élargir la capacité des Premières nations à bâtir de fortes économies autochtones.



2017-2018	Au cours des 10 dernières années
PREMIÈRES NATIONS INSCRITES À LA LGF	
18	229
PREMIÈRES NATIONS METTANT EN ŒUVRE L'IMPOSITION FONCIÈRE	
5	147
RECETTES LOCALES COLLECTÉES	
79 millions de dollars	Plus de 600 millions de dollars
LOIS ADOPTÉES	
224	1386
LOIS ANNUELLES SUR LES TAUX D'IMPOSITIONS	
93	558
LOIS ANNUELLES SUR LES DÉPENSES	
93	558
RÈGLEMENTS ADMINISTRATIFS ADOPTÉS EN VERTU DE L'ARTICLE 83	
57	783
NOMBRE TOTAL DE LOIS, DE RÈGLEMENTS ADMINISTRATIFS ET DE CODES PUBLIÉS DANS LA GPN EN LIGNE	
342	6796
RÈGLEMENTS ADMINISTRATIFS ADOPTÉS EN VERTU DE L'ARTICLE 81 OU 85	
43	3123
POLITIQUES, NORMES, MODÈLES DISPONIBLES SUR FNG	
20	200
PRÉSENTATIONS DE LA CFPN	
56	Plus de 600
CLASSES DU TULO CENTRE	
10	84
ÉTUDIANTS DU TULO CENTRE	
51	237



Établir une relation fiscale basée sur la compétence

Pour établir une relation fiscale basée sur les recettes ou la compétence, il faut d'abord un gouvernement qui établisse un régime fiscal, qui perçoive ses propres recettes et qui détermine la meilleure façon de dépenser ces fonds. C'est ainsi que les relations fiscales fonctionnent pour les gouvernements fédéral et provinciaux.

Par contraste, les Premières nations ont une relation fiscale basée sur des subventions. Le gouvernement fédéral détermine d'abord les programmes de prestation de services pour les Premières nations, le montant d'argent qu'il fournira, et les services qui seront financés et ceux qui ne le seront pas. Le gouvernement fédéral établit les conditions et les exigences de rapport, et peut réduire unilatéralement les subventions, par des plafonds, des compensations ou de simples réductions. Les gouvernements fédéral et provinciaux n'accepteraient jamais une relation fiscale basée sur des subventions.

C'est la raison pour laquelle, au cours des 20 dernières années, la CFPN (et l'institution qui l'a précédée) a promu l'établissement d'une relation fiscale basée sur les recettes ou la compétence. C'était l'un des objectifs fondateurs de la LGF et le fondement de l'établissement du compte des recettes locales dans cette loi. Cette question a fait l'objet de plusieurs rapports de recherche, propositions prébudgétaires au gouvernement fédéral et présentations de la CFPN, et, plus récemment, d'un nouveau cours accrédité du Tulo Centre (offert pour la première fois l'année dernière). Cette question fait également l'objet de la série de vidéos intitulée « Beyond Transfers » (Au delà des transferts) disponible au www.fntc.ca/videos.

En 2017 2018, la CFPN et les autres institutions établies en vertu de la LGF ont réalisé des progrès considérables vers l'établissement d'une relation fiscale basée sur les recettes. Les présidents de la CFPN, du CGFPN, de l'AFPN et du Conseil consultatif des terres ont fait des présentations sur cette question lors d'une séance de dialogue stratégique provinciale sur la définition d'une nouvelle relation fiscale pour les Premières nations et la Couronne, qui a eu lieu chez la Nation de Musqueam, en octobre 2017. Le concept a été bien reçu et appuyé par les Premières nations qui étaient présentes. En novembre 2017, on a publié la compilation du rapport sur la question d'une relation fiscale basée sur les recettes par la personne nommée par la C. B. au Comité des chefs sur les relations fiscales de l'Assemblée des Premières Nations (APN). De plus, au cours de l'année, les présidents de la CFPN et du CGFPN ont présenté ce concept de relation fiscale améliorée aux ministres de la Justice, de la Santé, de

Services aux Autochtones Canada et de Relations Couronne Autochtones et Affaires du Nord Canada. L'établissement d'une relation fiscale basée sur les recettes était un argument clé en faveur des propositions de la CFPN, ayant pour but d'élargir les pouvoirs fiscaux conférés par la LGF, afin d'inclure la TPSPN, la taxe sur le cannabis, la taxe sur le tabac et une taxe sur les ressources visant le développement des ressources sur les territoires traditionnels.

En 2018 2019, la CFPN continuera de promouvoir l'établissement d'une relation fiscale basée sur les recettes ou la compétence. Le concept et les nouveaux pouvoirs fiscaux proposés seront présentés à l'Assemblée nationale de mai 2018 – Nos terres, notre compétence, nos institutions : Les Premières nations montrent la voie à suivre, qui aura lieu à Richmond, en C. B.

Élargir la compétence

TAXE AUTOCHTONE SUR LES RESSOURCES

Les décisions des tribunaux et la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones ont confirmé que les Premières nations conservaient les droits sur les terres qui composaient leurs territoires traditionnels. Les gouvernements ont maintenant besoin de l'appui des Premières nations pour mettre en œuvre des projets importants sur le plan stratégique, comme des exploitations minières, des pipelines, des opérations de collecte de bois d'œuvre de résineux ou des centrales hydroélectriques.

La taxe autochtone sur les ressources (TAR) proposée permettrait aux Premières nations de générer des recettes plus fiables, afin de réduire leur dépendance à l'égard des autres gouvernements, de faire reconnaître et de mettre en œuvre leurs droits, et de réduire leurs frais administratifs.

En 2017 2018, la CFPN a travaillé avec un groupe de Premières nations promotrices, dont le nombre était en croissance, à une proposition visant à mettre en œuvre la TAR proposée. Les éléments clés de cette proposition comprennent des ententes facilitées entre les Premières nations participantes, la coordination avec les autres gouvernements pour améliorer le climat d'investissement en matière de développement des ressources, et le soutien institutionnel et à la capacité nécessaire pour mettre en œuvre la TAR pour les Premières nations intéressées. L'année dernière, la CFPN a travaillé avec les Premières nations intéressées à l'application possible de la TAR au projet d'expansion proposé de Trans Mountain, aux exploitations minières et aux opérations de collecte de bois d'œuvre de résineux.



TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES DES PREMIÈRES NATIONS SOUS LE RÉGIME DE LA LGF

La CFPN est parvenue à aider des Premières nations à mettre en œuvre la TPSPN. Actuellement, la TPSPN ne peut pas servir à financer des obligations de l'AFPN ou des infrastructures parce qu'elle est exclue de la LGF. En 2017-2018, plusieurs Premières nations ont indiqué qu'elles souhaitaient percevoir de la TPSPN sur les ventes futures de cannabis dans leurs communautés, et la CFPN a commencé à travailler avec elles à cet égard. D'autres Premières nations ont exprimé le souhait de travailler avec la CFPN à des propositions visant à modifier les dispositions sur le partage des recettes tirées de la TPSPN, et d'avoir recours à des services de soutien de la CFPN à l'égard des communications et des estimations préliminaires des recettes nécessaires pour promouvoir des propositions de mise en œuvre de la TPSPN dans leurs communautés.

COMPÉTENCE DES PREMIÈRES NATIONS EN MATIÈRE DE TAXE SUR LE TABAC

Certaines Premières nations ont commencé à traiter, à fabriquer et à distribuer des produits du tabac sans percevoir une partie ou la totalité des taxes. Le résultat est une réduction de prix considérable pour les consommateurs et la perte de taxes pour les gouvernements fédéral et provinciaux.

En 2017-2018, le gouvernement de l'Ontario a exprimé le souhait d'envisager la possibilité de céder sa compétence provinciale en matière de taxe sur le tabac dans les réserves au profit des Premières nations intéressées et de partager ses recettes tirées de la taxe sur le tabac hors réserve avec les Premières nations participantes. La CFPN a travaillé avec certaines Premières nations intéressées en Ontario et le gouvernement de l'Ontario à promouvoir une proposition de cadre juridique et administratif, pour permettre aux Premières nations intéressées de mettre en œuvre leur compétence en matière de taxe sur le tabac, dans l'espoir qu'un précédent à cet égard, établi en Ontario, puisse se répandre dans le reste du Canada pour les Premières nations intéressées.

COMPÉTENCE DES PREMIÈRES NATIONS EN MATIÈRE DE TAXE SUR LE CANNABIS

Tout au long de l'année 2017, le gouvernement fédéral a continué de faire des progrès vers la légalisation de l'usage récréatif du cannabis à l'échelle du pays. En mars 2017, le gouvernement fédéral a proposé un projet de loi sur le cannabis (le projet de loi C 45), afin d'établir le régime réglementaire nécessaire pour l'industrie du cannabis. En septembre 2017, le gouvernement fédéral a proposé

l'apport de modifications à la *Loi de 2001 sur l'accise*, afin d'établir le cadre nécessaire en matière de taxe d'accise. En décembre 2017, les gouvernements fédéral et provinciaux ont annoncé une entente prévoyant le partage des recettes tirées de la taxe d'accise sur les ventes de cannabis 25 % / 75 % en faveur des provinces. Toutefois, malgré cette entente, la compétence des Premières nations n'a pas été prise en compte.

La CFPN a proposé la mise en œuvre de la compétence des Premières nations en matière de taxe sur le cannabis pour la première fois en mars 2017, au moment de la présentation du projet de loi initial. En août 2017, la CFPN a inclus cette proposition dans sa proposition prébudgétaire et, au cours de l'année, elle l'a présentée à des représentants du gouvernement fédéral. La CFPN a fait remarquer que le gouvernement fédéral s'était engagé à établir une nouvelle relation fiscale avec les Premières nations basée sur leurs pouvoirs fiscaux, afin de permettre la mise en œuvre de leurs compétences, comme la réglementation du cannabis. Toutefois, la non inclusion des Premières nations dans le cadre fiscal pour le cannabis pourrait représenter une occasion manquée pour le gouvernement fédéral, pour ce qui est de montrer son engagement à une relation de nation à nation, permettant la réconciliation avec les gouvernements des Premières nations dans la fédération canadienne.

La CFPN voulait s'assurer que la compétence des Premières nations ne serait pas exclue du cadre fiscal pour le cannabis. En février 2018, le Sénat s'est engagé à tenir un vote définitif sur le *projet de loi C 45* au plus tard le 7 juin 2018. Ensuite, le projet de loi a été soumis à cinq comités sénatoriaux différents aux fins d'examen, y compris le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones. Le 28 février 2018, le président de la CFPN a été invité à se présenter devant le Comité des peuples autochtones pour discuter de la compétence en matière de taxe sur le cannabis. La présentation du président de la CFPN sur la question de permettre aux Premières nations d'exercer des pouvoirs de taxation du cannabis dans le cadre de la LGF a été bien reçue par le Comité et a fait l'objet d'une couverture médiatique considérable et favorable. Le président de la CFPN a donné aux médias plusieurs entrevues de suivi sur la proposition de mettre en œuvre la compétence des Premières nations en matière de taxe sur le cannabis.

À la demande du Comité, la CFPN a fourni des propositions de formulations pour les modifications législatives possibles au projet de loi C 45. De plus, la CFPN a proposé des



modifications à la LGF, à la *Loi de 2001 sur l'accise* et à la *Loi sur la taxe sur les produits et services des premières nations*, en vue d'appuyer la compétence des Premières nations en matière de taxe sur le cannabis et les pouvoirs réglementaires connexes. En 2018-2019, la CFPN continuera de travailler à l'établissement de pouvoirs de taxation du cannabis pour les Premières nations.

Institution des infrastructures des premières nations

Les problèmes avec le système d'infrastructures actuel des Premières nations sont bien connus – les infrastructures prennent trop de temps à développer, sont trop coûteuses à construire et ne durent pas assez longtemps. Cela contribue à l'obtention d'une gamme de mauvais résultats de santé, sociaux et économiques dans les réserves. Depuis plusieurs années, les Premières nations, les conseils tribaux, les groupes de services techniques et les organisations provinciales et territoriales travaillent à améliorer les infrastructures des Premières nations.

Au cours des dernières années, la CFPN et plusieurs Premières nations promotrices ont promu le concept d'une nouvelle Institution des infrastructures des premières nations (IIPN), afin d'aider les Premières nations participantes à développer des infrastructures plus durables et à améliorer leurs résultats.

Au cours de l'année 2017-2018, on a réalisé des progrès considérables, y compris, pour commencer, l'établissement du Conseil de développement (CD) de l'IIPN, pour offrir des conseils sur la conception institutionnelle et des services visant à orienter le développement de l'IIPN. Au cours de l'année dernière, avec le soutien et le mentorat continu de la CFPN, le CD a été en mesure de réaliser ce qui suit :

- **Processus de discussions :** Le CD a mené un processus de discussions d'une envergure considérable. Avec son groupe de travail technique, le CD a rencontré des experts en infrastructures, des organisations d'infrastructures régionales des Premières nations, les institutions établies en vertu de la LGF et le gouvernement.
- **Recherches supplémentaires :** Le CD a dirigé les recherches supplémentaires nécessaires pour améliorer l'analyse de rentabilisation, cerner les lacunes existantes et les améliorations et les gains d'efficacité potentiels, et examiner les services et les innovations proposés.
- **Principes et buts :** En se fondant sur ces recherches et ces discussions, le CD a établi six principes et 16 buts pour l'institution proposée. Ces principes et buts constitueront probablement le mandat législatif de l'IIPN.

- **Innovations et services :** Le CD a cerné 10 innovations pour améliorer la durabilité des systèmes d'infrastructures des Premières nations. Voici certaines de ces innovations : un meilleur accès au capital; de nouvelles recettes plus stables pour le financement; des normes, des outils et des modèles d'approvisionnement; des processus d'examen plus efficaces; des options en matière d'assurance; et l'intégration du potentiel économique et fiscal à la planification.
- **Plan de mise en œuvre :** Le CD a élaboré une stratégie de mise en œuvre en deux étapes pour travailler à un cadre législatif.

Après avoir reçu les commentaires des Premières nations et du gouvernement fédéral, le CD a réuni ces renseignements dans un plan opérationnel de l'IIPN (disponible au www.fnii.ca). Le CD avait tout préparé pour que la conception, les principes, les buts, les innovations et les services de l'IIPN soient soulignés à l'Assemblée nationale de mai 2018 des Premières nations participant à la LGF et à la *Loi sur la gestion des terres des premières nations* (LGTPN) (Nos terres, notre compétence, nos institutions : Les Premières nations montrent la voie à suivre) à Richmond, en C. B.

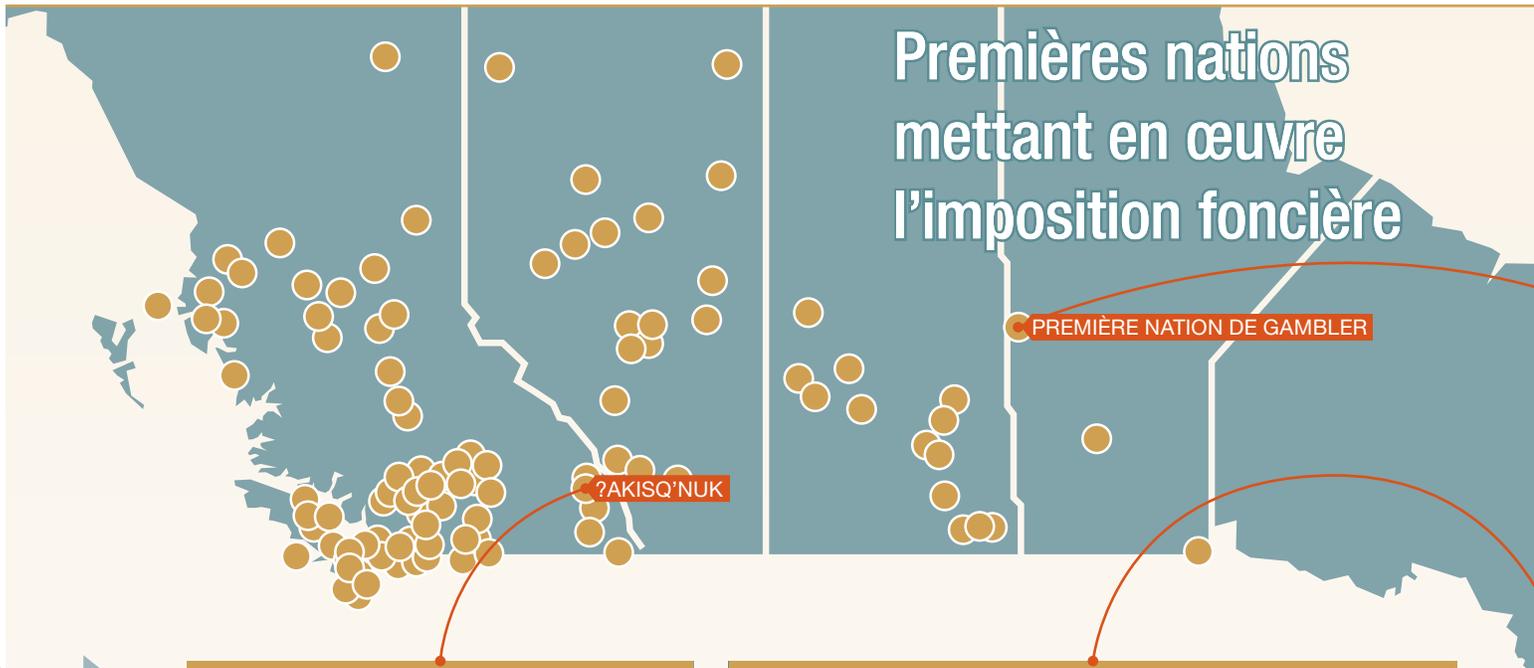
Initiative des titres fonciers autochtones

En 2017-2018, la Commission a poursuivi ses efforts visant à appuyer cette initiative importante. Les travaux liés au « cadre juridique prêt à l'emploi » se sont poursuivis, ainsi que l'aide aux Premières nations promotrices à l'égard de leurs besoins en matière de communications. En mars 2018, on a tenu une réunion du groupe de travail conjoint sur l'Initiative des titres fonciers autochtones, à laquelle on a discuté de l'état d'avancement de l'initiative et des travaux à réaliser au cours de l'exercice à venir.

La CFPN a établi une relation de travail solide avec le Conseil consultatif des terres et la Land Title and Survey Authority of British Columbia, afin de promouvoir une proposition visant à élaborer un nouveau régime d'enregistrement foncier pour les Premières nations. En février 2018, la CFPN et le Conseil consultatif des terres ont rencontré des cadres supérieurs d'AANC, afin de promouvoir une version préliminaire de la proposition. Actuellement, la CFPN et le Conseil consultatif des terres travaillent ensemble à une proposition plus approfondie de nouveau registre des titres fonciers pour 2018-2019.



Les Premières nations qui ouvrent la voie



LOIS SUR L'EMPRUNT ET SUR UNE TAXE SUR LES SERVICES DE ?AKISQ'NUK

En 2017-2018, la **Première nation de ?Akisq'nuk** est devenue la première au Canada à adopter une taxe sur les services en vertu de la LGF et à utiliser les recettes ainsi générées pour faire un emprunt auprès de l'AFPN. La Première nation de ?Akisq'nuk, qui fait partie de la nation Ktunaxa, compte environ 300 membres qui résident dans la vallée du Columbia, près d'Invermere, en C. B. Elle a été l'une des premières à élaborer des lois sur l'imposition foncière en vertu de la LGF, en 2008. La nouvelle taxe sur les services couvrira le coût de l'infrastructure d'alimentation en eau qui doit desservir Indian Beach Estates, une section louée des terres de la Première nation de ?Akisq'nuk.

METTRE EN ŒUVRE DES SYSTÈMES EN VERTU DE LA LGF EN ONTARIO

Les **Chippewas de Georgina Island (CGI)** forment une petite Première nation située sur trois îles du lac Simcoe. Cette Première nation compte environ 475 baux de chalet. En 2017-2018, après avoir mis en œuvre des mandats électoraux de quatre ans et avoir participé à l'atelier intitulé *Mise en œuvre de régimes d'imposition en vertu de la LGF en Ontario*, les CGI ont commencé à élaborer, avec l'aide de la CFPN, des lois sur l'évaluation et l'imposition foncières des Premières nations. Un administrateur fiscal a été engagé pour occuper un poste de formation et a suivi le programme de certificat en administration fiscale des Premières nations. Par la suite, les lois proposées ont été adoptées, après une période de 45 jours pour la communication du préavis et la présentation d'observations, qui a compris des portes ouvertes avec les dirigeants des CGI, des évaluateurs de la Société d'évaluation foncière des municipalités et les locataires. En Ontario, l'intérêt pour les lois fiscales en vertu de la LGF continue de croître, et la CFPN continuera d'offrir des renseignements et des services de soutien aux Premières nations intéressées.



« Nos contribuables tirent un bénéfice direct de la modernisation du système hydraulique, qui renforce également la relation entre la communauté et ses contribuables. Les recettes générées par la location de ces terres et par l'impôt foncier vont servir la communauté pendant bien des années. »

—Le chef de la Première nation de ?Akisq'nuk Lorne Shovar

CHIPPEWAS DE GEORGINA ISLAND

NOUVELLE ENTENTE DE SERVICES À INCIDENCE FISCALE AU MANITOBA

La CFPN continue de faciliter, sur demande, des ententes de services entre les Premières nations et les administrations locales. La CFPN a offert des services de soutien pour une entente de services à incidence fiscale entre la **Première nation de Gambler** et la ville de Brandon. Cette entente de services a été signée le 16 mars 2018 et a établi un précédent en matière d'établissement de prix au Manitoba pour les ententes de services utilisant une approche fiscale. Cela pourrait donner lieu à davantage d'ententes de services et de régimes fiscaux pour les Premières nations, et à de meilleurs résultats économiques pour les administrations locales et les Premières nations.

PREMIÈRES NATIONS INSCRITES À LA LGF

En 2017-2018, **18 Premières nations** ont été ajoutées à l'annexe de la LGF. Au Canada, **229 Premières nations** sont maintenant inscrites à la LGF.

- Nation crie Kehewin
- Première Nation Namgis
- Première Nation de Salt River n° 195
- Nation Taykwa Tagamou
- Premières Nations de Cold Lake
- Nation crie Driftpile
- Nation Esquimalt
- Bande indienne de McLeod Lake
- Première Nation Sunchild
- Première Nation crie de Chapleau
- Première Nation Esdilagh
- Première Nation de Lake Cowichan
- Gouvernement des Micmacs de Listuguj
- Bande indienne Okanagan
- Première Nation Paul
- Première Nation Sheguiandah
- Première Nation Snuneymuxw
- Première Nation du lac Sturgeon



Profil organisationnel ▶▶

Mandat

L'article 29 de la LGF énonce la mission de la CFPN comme suit :

La Commission a pour mission :

- a. de protéger l'intégrité du régime d'imposition foncière des Premières nations et de promouvoir une vision commune de ce régime à l'échelle du Canada, compte tenu des différences entre les régimes provinciaux en la matière;*
- b. de veiller à ce que le régime d'imposition foncière des Premières nations fonctionne de manière à concilier les intérêts des contribuables avec les responsabilités assumées par les chefs et les conseils dans la gestion des affaires des Premières nations;*
- c. de prévenir ou de résoudre promptement les différends portant sur l'application des textes législatifs sur les recettes locales;*
- d. d'aider les Premières nations à exercer leur compétence en matière d'imposition foncière sur les terres de réserve et à développer leur capacité à gérer leurs régimes fiscaux;*
- e. d'élaborer des programmes de formation à l'intention des administrateurs fiscaux des Premières nations;*
- f. d'aider les Premières nations à atteindre un développement économique durable au moyen de la perception de recettes locales stables;*
- g. de favoriser la transparence du régime d'imposition foncière des Premières nations de façon à garantir la prévisibilité aux contribuables;*
- h. de favoriser la compréhension des régimes d'imposition foncière des Premières nations;*
- i. de conseiller le ministre en ce qui a trait à l'élaboration éventuelle du cadre dans lequel les textes législatifs sur les recettes locales sont créés.*

PE avec le ministre d'Affaires autochtones et du Nord Canada

Aux termes d'un protocole d'entente avec le ministre d'Affaires autochtones et du Nord Canada (AANC), la CFPN donne des conseils relativement à l'approbation des règlements en vertu de l'article 83 et offre des services aux Premières nations qui exercent leur compétence en matière d'imposition foncière en vertu de l'article 83 de la *Loi sur les Indiens*.

« Travaillons en équipe de façon à ce que notre peuple puisse se partager les richesses naturelles que cette terre a à offrir. »

—Le président Jules
Conférence du CAADA 2017



Structure

La CFPN est une institution à gouvernance partagée qui compte un président, un vice président et huit commissaires de partout au Canada. Le gouverneur en conseil nomme neuf des dix commissaires et, par règlement, le Native Loi Centre de l'Université de la Saskatchewan nomme l'autre commissaire. Voici la liste de ces commissaires pour 2017-2018 :

C.T. (Manny) Jules, Kamloops, C. B. (président/PDG)

David Paul, N. B. (vice président)

Dr. Céline Auclair, Ph. D., Gatineau, Qué

Latricia (Terry) Babin, Windermere, C. B.

Leslie Brochu, Chase, C. B.

Lester Lafond, Saskatoon, Sask.

Ken Marsh, Okotoks, Alb.

William McCue, Georgina Island, Ont.

Randy Price, North Vancouver, C. B.

Ann Shaw, Chateauguay, Qué.



En date du 31 mars 2018, il y avait une vacance à la Commission. Toutes les nominations à la Commission faites par le gouverneur en conseil expireront en 2018. Dans le cadre du nouveau processus de nomination fédéral, un travail se fait pour trouver et choisir de nouveaux commissaires.

Commissaires de la Commission de la fiscalité des premières nations



À l'arrière : William McCue, David Paul, Leslie Brochu, Randy Price, Ken Marsh

À l'avant : Ann Shaw, Céline Auclair, C.T. (Manny) Jules, Latricia (Terry) Babin, Lester Lafond



Gouvernance

La CFPN maintient une approche fondée sur les pratiques exemplaires pour assurer une bonne gouvernance. Elle fonctionne conformément à une politique très détaillée de gouvernance et de gestion, et le président a établi les comités suivants pour appuyer le travail de la Commission :

- le Comité exécutif de gestion;
- le Comité de gestion;
- le Comité de vérification;
- le Comité des taux selon l'article 83;
- le Comité de l'éducation et de l'Association des administrateurs fiscaux des Premières nations;
- le Comité des relations internationales;
- le Comité éditorial de la *Gazette des premières nations*.

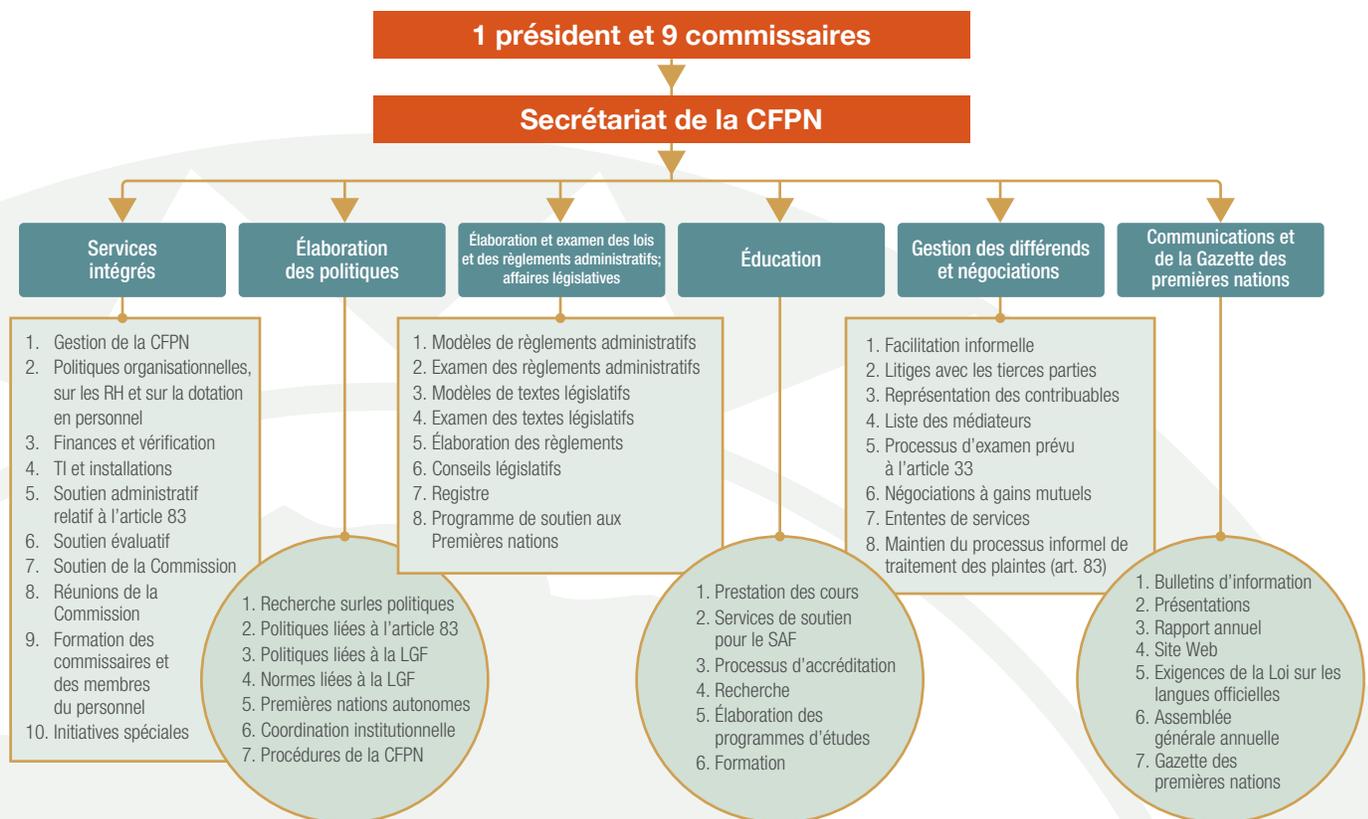
Les comités sont composés de commissaires uniquement ou d'une combinaison de commissaires, de membres du personnel et d'autres professionnels, suivant le cas.

En vertu de l'article 26 de la LGF, la CFPN maintient un siège social sur les terres de réserve de la Nation Tk'emlúps te Secwépemc et un bureau dans la région de la Capitale nationale.

La CFPN est appuyée par un Secrétariat doté d'un effectif de 21 équivalents temps plein composé de membres du personnel et de professionnels qui possèdent une expertise liée au mandat de la CFPN et qui aide la Commission sur une base contractuelle.

La CFPN gère six secteurs d'activités, tel qu'il est illustré ci-dessous.

Organigramme et secteurs d'activités





**Objectifs stratégiques et
mesures de rendement**



Objectifs stratégiques et mesures de rendement

La CFPN établit ses objectifs stratégiques et ses mesures de rendement chaque année dans son plan directeur. Vous trouverez ci dessous un résumé des objectifs de la CFPN pour 2017-2018 et de son rendement à l'égard de chaque objectif.



En octobre 2017, Statistique Canada a diffusé les résultats sur les peuples autochtones tirés du recensement de la population de 2016. La CFPN a procédé à une analyse des résultats et des conséquences possibles sur le travail de la CFPN. Parmi les incidences politiques pour la CFPN, mentionnons notamment :

- 1 Une demande accrue d'infrastructure et de services autochtones
- 2 Une demande accrue de logement autochtone et de terres autochtones supplémentaires
- 3 Une demande accrue d'éducation et de formation pour les nouveaux arrivés autochtones sur le marché du travail
- 4 Un intérêt accru à l'égard du développement économique autochtone



OBJECTIFS, ACTIVITÉS ET STRATÉGIES	RENDEMENT
Services intégrés	
Produire et faire approuver le Plan directeur, le plan de travail et le plan financier annuels	Terminé
Gérer les besoins en capital pour le siège social et le bureau de la région de la Capitale nationale	Terminé
Tenir 10 réunions de la Commission	Terminé
Assurer la gestion administrative et le soutien des comités	Terminé
Respecter les exigences des <i>Lois sur l'accès à l'information et sur la protection des renseignements personnels</i>	Terminé
Gérer le processus annuel de vérification et de rapports financiers	Terminé
Élaborer les plans de ressources humaines	Terminé
Offrir la formation au personnel	Terminé
Mettre à jour les plans opérationnel, financier et de travail quinquennaux	Terminé
Mettre à jour le plan de gestion des risques	Terminé
Gérer les initiatives spéciales	Terminé
Élaboration des politiques	
Faire approuver 3 normes	Terminé
Réviser 2 politiques en vertu de l'article 83	Terminé
Élaborer ou lancer les recherches pour au moins 8 politiques	Terminé
Lancer ou poursuivre 4 projets avec les autres institutions	Terminé
Élaborer la proposition prébudgétaire et la soumettre	Terminé
Élaborer un mécanisme de communication des statistiques sur l'imposition foncière	Terminé
Élaboration et examen des lois et des règlements administratifs; affaires législatives	
Produire ou modifier 4 modèles de lois	Terminé
Offrir de l'aide à 20 Premières nations	Terminé
Examiner 216 lois en vertu de la LGF	Terminé
Promouvoir les modifications législatives	Terminé
Offrir un soutien juridique au groupe de travail sur les politiques	Terminé
Promouvoir la participation des Premières nations autonomes et signataires d'un traité à la LGF	Terminé
Examiner 50 règlements administratifs	Terminé
Tenir à jour les registres liés à la LGF et à l'article 83	Terminé
Faire rapport des développements juridiques à la Commission	Terminé





OBJECTIFS, ACTIVITÉS ET STRATÉGIES	RENDEMENT
Communications et Gazette des premières nations	
Tenir à jour les sites Web de la CFPN, de l'ITFA et de la GPN	Terminé
Mettre à jour et tenir à jour l'application mobile	Terminé
Publier le bulletin de nouvelles tous les trimestres, tenir à jour la base de données des courriels	Terminé
Étendre la série d'histoires de réussites des Premières nations	Terminé
Publier le rapport annuel	Terminé
Produire les documents pour l'Assemblée générale annuelle	Terminé
Respecter les exigences de la <i>Loi sur les langues officielles</i>	Terminé
Mettre à jour la stratégie de communications quinquennale	Terminé
Mettre à jour les documents de communication	Terminé
Assurer la promotion et le plan de l'Assemblée nationale	Terminé
Élaborer et tenir à jour le manuel sur les procédures et les opérations de communications	Terminé
Publier les lois, les règlements administratifs, les avis, les normes relatives à la LGF, les procédures, les modèles de lois et les règlements administratifs en vertu des articles 81 et 85.1 des Premières nations dans la GPN	Terminé
Élaborer et tenir à jour le manuel sur les procédures et les opérations pour la GPN	Terminé
Élaborer le plan de communications pour la GPN	Terminé
Élaborer le plan stratégique quinquennal pour la GPN	Terminé
Éducation	
Coordonner la prestation de 10 cours	Terminé
Soutenir l'éducation du public sur la taxation des Premières nations	Terminé
Offrir 4 ateliers régionaux	Terminé
Offrir des webinaires sur le SAF	Terminé
Offrir le programme de webinaires	Terminé
Élaborer et offrir la formation pour le personnel de gestion des ressources des clients	Terminé
Élaborer le programme de formation et d'orientation des commissaires	Terminé
Élaborer la série de webinaires sur les questions juridiques	Terminé
Élaborer le plan de recrutement des formateurs	Terminé
Appuyer les activités du Tulo Centre et sa stratégie quinquennale	Terminé
Mettre à jour et tenir à jour le manuel sur les procédures et les opérations pour l'éducation	Terminé
Tenir la retraite sur le curriculum	Terminé
Appuyer le groupe de travail des anciens étudiants de l'Association des administrateurs fiscaux des Premières nations (AAFPN) / du Tulo Centre	Terminé
Gestion des différends et négociations	
Tenir à jour la liste de médiateurs	Terminé
Offrir le soutien pour les négociations avec les administrations locales et les gouvernements provinciaux	Terminé
Gérer et coordonner la formation	Terminé
Répondre aux demandes de renseignements et faciliter le règlement des différends	Terminé
Offrir le soutien pour les négociations et les ententes de services	Terminé



Services intégrés

Les Services intégrés ont pour objectif de créer un environnement de travail efficace pour les secteurs de service de la CFPN, et d'assurer le bon fonctionnement de la CFPN et de son Secrétariat, conformément aux parties 2 et 6 de la LGF et au Plan directeur. Ce secteur d'activités est également responsable de tous projets ou initiatives spéciaux entrepris par la CFPN.

PRINCIPALES RÉALISATIONS

Activités de base

En 2017-2018, les Services intégrés ont continué de gérer les plans et les rapports stratégiques intégrés relatifs aux opérations, aux finances et aux ressources humaines pour la CFPN. Les services comprenaient de produire le plan directeur, le plan de travail et le plan financier annuels; de gérer les besoins en capitaux du siège social et du bureau de la région de la capitale nationale; et de gérer les processus annuels de vérification et de rapports financiers.

À la suite de la publication du rapport d'AANC et des institutions établies en vertu de la LGF, les Services intégrés ont examiné et révisé les plans opérationnel et financier quinquennaux, afin d'intégrer un plan de mise en œuvre.

Les Services intégrés ont commencé des travaux avec Bibliothèque et Archives Canada à l'égard de la conservation des documents pour la CFPN. Ils ont également entrepris des travaux pour l'élaboration de politiques de conservation et d'élimination, de calendriers, et d'autres politiques et procédures de gestion de l'information.

On a apporté des changements importants au système de gestion centrale des documents (CRM), auparavant appelé système de gestion des ressources des clients, qui servira maintenant à gérer les documents et les renseignements de la CFPN. On a lancé un certain nombre de projets pour appuyer ces changements, y compris des projets pour transférer des documents à partir des autres systèmes d'information de la CFPN vers le CRM; élaborer des modules du CRM liés à la gestion des réunions et des événements; et intégrer le traitement des règlements administratifs au CRM.

Afin d'appuyer les activités de gestion de la transition, on a examiné et mis à jour les descriptions de travail pour tous les postes de la CFPN, et l'on a offert au personnel des activités de formation et de perfectionnement professionnel. De plus, les Services intégrés ont commencé à planifier et à élaborer des documents d'orientation pour appuyer le processus de nomination des commissaires en 2018.

En 2017-2018, les Services intégrés ont convoqué quatre assemblées générales de la CFPN et neuf réunions d'examen des lois; ont continué d'assurer la





gestion des finances, des ressources humaines et de l'administration; ont veillé à ce que les exigences de la *Loi sur l'accès à l'information* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* soient respectées; ont mis au point des plans de relève pour répondre aux besoins en matière de ressources humaines; et ont géré le processus annuel de vérification et de rapports financiers.

Initiatives spéciales

En 2017-2018, les Services intégrés ont assuré la supervision de la gestion des initiatives spéciales, et ont continué d'offrir du soutien ou de chercher des ressources supplémentaires pour faire avancer les projets ci-dessous :

- Taxe autochtone sur les ressources
- Institution des infrastructures des premières nations
- Initiative des titres fonciers autochtones
- TPSPN
- Relation fiscale basée sur les recettes
- Compétence des Premières nations en matière de taxe sur le tabac
- Compétence des Premières nations en matière de taxe sur le cannabis
- Planification pour l'Assemblée nationale de mai 2018

« Les Premières nations devraient être fières parce qu'en agissant ainsi, elles prennent le contrôle de leur propre compétence, elles génèrent leurs propres recettes et elles exercent leurs droits en tant que gouvernement. »

—Le **commissaire McCue** à propos de la réussite des Premières nations à mettre l'impôt foncier en œuvre





Élaboration des politiques

Le secteur d'activités de l'Élaboration des politiques a pour objectif d'élaborer et de mettre en application, par un processus transparent, des politiques et des normes efficaces. Ces politiques et ces normes appuient la compétence des Premières nations, sont fondées sur des pratiques administratives saines, et contribuent à renforcer la confiance des investisseurs, des contribuables et des Premières nations dans l'intégrité du régime de recettes locales des Premières nations.

PRINCIPALES RÉALISATIONS

Normes et modèles de lois – En 2017-2018, le secteur d'activités de l'Élaboration des politiques a élaboré les normes ci dessous, les a modifiées, a sollicité les commentaires du public à leur sujet et les a présentées à la Commission aux fins d'approbation :

- Normes établissant les critères d'agrément des lois sur l'emprunt des premières nations
- Normes relatives aux lois sur les dépenses des premières nations
- Normes relatives aux lois sur les droits de service des premières nations
- Normes relatives aux lois sur la taxe sur les transferts fonciers des premières nations
- Normes fixant la date de la prise des textes législatifs annuels sur les taux d'imposition et les dépenses des premières nations

Normes relatives aux avis – En 2016, la LGF a été modifiée pour conférer à la CFPN des pouvoirs d'élaboration de normes relatives aux exigences de préavis des lois des Premières nations. Grâce à cela, la CFPN pouvait élaborer des normes d'avis différentes pour les divers types de lois. À l'automne 2017, la CFPN a présenté ses propositions à cet égard à la Canadian Property Taxpayers Association (CPTA) et à l'Association des administrateurs fiscaux des Premières nations. La CPTA était particulièrement favorable aux politiques d'avis proposées pour les lois annuelles, qu'elle considérait comme une amélioration pour les relations avec les contribuables. Les nouvelles normes relatives aux avis entreront en vigueur en juin 2018.

Recherche et élaboration des politiques – En 2017-2018, le secteur d'activités de l'Élaboration des politiques a lancé les projets de recherche suivants :

- Rapport de recherche sur les subventions provinciales en remplacement d'impôt
 - › Ce rapport de recherche traite de la manière dont les

sociétés d'État provinciales offrant des services publics versent des subventions en remplacement d'impôt (PERI) aux administrations locales, et des mesures législatives et de politique qui seraient nécessaires pour permettre la participation des Premières nations inscrites à la LGF. Les constatations indiquent que la CFPN devrait continuer d'affirmer la capacité des administrations fiscales des Premières nations de recevoir des PERI des sociétés d'État provinciales offrant des services publics, et soutenir les administrations fiscales des Premières nations qui souhaitent percevoir des PERI provinciaux à l'égard des propriétés des sociétés d'État offrant des services publics qui se trouvent sur leurs terres de réserve.

- Comblent les lacunes en matière de statistiques
 - › En 2012, l'Institut de la statistique des Premières nations (ISPN) a été retiré de la LGF. L'échec de l'ISPN signifie que les Premières nations participant à la LGF ne peuvent pas profiter de tous ses avantages potentiels, et qu'il manque les données statistiques nécessaires pour appuyer une nouvelle relation fiscale. La CFPN a examiné une recherche indiquant qu'un nouvel ISPN sous le régime de la LGF aurait le potentiel d'être efficace, rentable et efficace, particulièrement si les erreurs commises dans le passé à cet égard n'étaient pas répétées. La recherche propose une stratégie en quatre parties pour promouvoir cette proposition : (1) examiner les exigences statistiques proposées pour une nouvelle relation fiscale avec toutes les parties concernées; (2) élaborer une proposition visant à établir un institut de la statistique qui centrerait son attention sur la relation fiscale avec les Premières nations, et qui recueillerait et coordonnerait des données administratives sur les Premières nations; (3) promouvoir une législation pour établir un institut de la statistique





« La plus grande évolution est que nous n'avons plus besoin de quelqu'un qui vient de loin pour nous donner la permission de gouverner. Nous adoptons des lois pour nous-mêmes. »

—Le vice-président Paul au sujet de la LGF

qui appuierait une nouvelle relation fiscale, en utilisant la législation antérieure de l'ISPN et peut être le cadre de la LGF; et (4) centrer le travail de cet institut de la statistique sur les données administratives du Canada, des Premières nations inscrites à la LGF, des institutions établies en vertu de cette loi et des autres Premières nations intéressées, afin d'appuyer une relation fiscale améliorée.

- Statistiques sur les recettes locales des Premières nations
 - › Le projet de modèle de rapport statistique sur les recettes locales a pour but de produire des renseignements statistiques cohérents et vérifiables sur l'imposition foncière des Premières nations. Ce modèle servira d'outil d'analyse important pour mieux comprendre la nature de l'assiette fiscale des Premières nations, surveiller les tendances et améliorer les documents de rapport et de communication.
- Recensement des Autochtones de 2016
 - › En octobre 2017, Statistique Canada a publié les résultats du Recensement de la population de 2016 concernant les peuples autochtones. La CFPN a effectué une analyse de ces résultats et de leurs conséquences possibles pour son travail. Les incidences politiques pour la CFPN comprennent ce

qui suit : (1) une demande plus élevée de services et d'infrastructures pour les Autochtones; (2) une demande accrue de logements pour les Autochtones et de nouvelles terres autochtones; (3) une demande accrue d'éducation et de formation pour les Autochtones entrant sur le marché du travail; et (4) un intérêt accru pour le développement économique autochtone.

Proposition prébudgétaire – La proposition prébudgétaire de 2017-2018 a souligné les initiatives suivantes :

- L'Institution des infrastructures des premières nations
- La taxe autochtone sur les ressources
- L'établissement de nouveaux pouvoirs fiscaux des Premières nations pour le tabac et le cannabis
- L'expansion des institutions des Premières nations établies en vertu de la LGF, et l'ajout d'une organisation de statistique des Premières nations et d'un nouveau régime d'enregistrement foncier
- Une nouvelle relation fiscale basée sur les recettes
- Le maintien du soutien pour l'Initiative des titres fonciers autochtones



Law/By-law Development and Review; Legislative Affairs

Le secteur d'activités de l'Élaboration et de l'examen des lois et des règlements administratifs a pour objectifs de protéger l'intégrité du régime d'imposition foncière des Premières nations et de promouvoir une vision commune de ce régime à l'échelle du Canada, compte tenu des différences entre les régimes provinciaux en la matière. Pour ce faire, ce secteur d'activités offre du soutien aux Premières nations à l'égard du processus d'élaboration de lois, examine les lois soumises par les Premières nations pour vérifier leur conformité avec le cadre réglementaire, et travaille avec le gouvernement fédéral pour améliorer le cadre législatif et réglementaire.

De plus, le secteur d'activités de l'Élaboration et de l'examen des lois et des règlements administratifs, et des affaires législatives surveille les développements juridiques qui pourraient avoir une incidence sur l'exercice de la compétence d'imposition foncière par les Premières nations.

PRINCIPALES RÉALISATIONS

Approbation des lois / Examen des règlements administratifs – En 2017-2018, le secteur d'activités de l'Élaboration et de l'examen des lois et des règlements administratifs a préparé des examens techniques pour 192 lois annuelles et 32 lois non annuelles en vertu de la LGF à soumettre à l'étude de la Commission. Ce secteur d'activités a également préparé 54 examens techniques de règlements administratifs en vertu de l'article 83 pour que la Commission les prenne en compte aux fins de la formulation de ses recommandations au ministre concernant l'approbation des règlements administratifs.

Soutien à l'élaboration des lois des Premières nations – Le secteur d'activités de l'Élaboration et de l'examen des lois et des règlements administratifs a offert du soutien aux Premières nations qui s'engageaient dans le domaine de l'imposition foncière pour la première fois ou qui faisaient la transition de l'imposition sous le régime de la *Loi sur les Indiens* vers celle en vertu de la LGF.

Élaboration des lois – On a apporté des mises à jour et des modifications aux modèles de lois dans les domaines suivants :

- Modèle de loi sur l'évaluation foncière des Premières nations – Ontario
- Modèle de loi sur l'imposition foncière des Premières nations – Alberta
- Modèle de loi sur l'imposition foncière des Premières nations – Colombie Britannique
- Modèle de loi sur l'imposition foncière des Premières nations – Manitoba
- Modèle de loi sur l'imposition foncière des Premières nations – Nouveau Brunswick

- Modèle de loi sur l'imposition foncière des Premières nations – Nouvelle Écosse
- Modèle de loi sur l'imposition foncière des Premières nations – Ontario
- Modèle de loi sur l'imposition foncière des Premières nations – Québec
- Modèle de loi sur l'imposition foncière des Premières nations – Saskatchewan
- Modèle de loi sur l'imposition foncière des Premières Nations – Colombie Britannique
- Modèle de loi sur la taxe sur les transferts fonciers des Premières nations – Ontario
- Modèle de loi sur les droits de service des Premières nations
- Modèle de loi sur les dépenses annuelles

Propositions de nouvelles modifications à la LGF –

Le secteur d'activités des Affaires législatives a continué de travailler avec les autres institutions financières, afin de promouvoir des modifications législatives visant à améliorer la LGF et à élargir sa portée. En ce qui concerne les règlements pris en vertu de la LGF, la CFPN a continué de travailler avec le CGFPN et l'AFPN à élaborer des règlements qui permettraient aux Premières nations prenant part au processus des traités de la Colombie Britannique de participer au régime d'emprunt collectif de l'AFPN en vertu de la LGF.





Communications et *Gazette des premières nations*

Le secteur d'activités des Communications et de la *Gazette des premières nations* a pour objectif de promouvoir la compréhension du régime d'imposition foncière des Premières nations, de renforcer les liens avec les autres organisations et les gouvernements, de promouvoir les pratiques exemplaires, de faciliter l'accès aux options et aux outils relatifs aux recettes locales, et de gérer la *Gazette des premières nations*. La *Gazette des premières nations* offre une source complète sur la législation des Premières nations au Canada, y compris les lois, les règlements administratifs et les codes, et fournit un service de publication d'avis publics sur les questions touchant les Premières nations.

PRINCIPALES RÉALISATIONS

Tout au long de l'année 2017-2018, le secteur d'activités des Communications a coordonné, élaboré et mis à jour des présentations et d'autres documents de communication, y compris une série de fiches d'information et des encarts pour le bulletin de nouvelles, afin d'appuyer les autres secteurs d'activités. De plus, le secteur d'activités des Communications a tenu à jour les sites Web des initiatives spéciales, comme l'Institution des infrastructures des premières nations www.fnii.ca et l'Initiative des titres fonciers autochtones www.ilti.ca.

Bulletin de nouvelles *Ouvrir le sentier* – Le secteur d'activités des Communications a assuré la publication du bulletin de nouvelles électronique trimestriel *Ouvrir le sentier*. Au cours de l'année 2017-2018, le nombre d'abonnés a augmenté constamment, et la version numérique compte maintenant 682 abonnés. La version imprimée est postée à chaque Première nation au Canada.

Série de webinaires sur le SAF – Le secteur d'activités des Communications a travaillé avec un représentant du SAF à élaborer plusieurs courts webinaires, qui guident les utilisateurs à travers les divers menus et fonctions de l'application Web du SAF.

Sommet des Premières nations – Tout comme les autres institutions établies en vertu de la LGF, la CFPN a été invitée à participer à l'événement du Sommet des Premières nations intitulé « Defining a New First Nations Fiscal Relationship with the Crown » (La définition d'une nouvelle relation fiscale entre les Premières nations et la Couronne). Le secteur d'activités des Communications a organisé une table d'information pour appuyer les présentations, y compris des brochures et des articles promotionnels, et a travaillé avec le Tulo Centre afin de diffuser les vidéos « Beyond Transfers » (Au delà des transferts) dans les médias sociaux.

Soutien à l'Assemblée nationale – Le secteur d'activités des Communications a entrepris des travaux pour appuyer l'Assemblée nationale des Premières nations participant à la LGF et à la LGTPN (Nos terres, notre compétence, nos institutions : Les Premières nations montrent la voie à suivre, à Richmond, en C. B., en mai 2018). Pour ce congrès, le secteur d'activités des Communications a mis en ligne un site Web <http://www.FNleadingtheway.ca> conçu pour détenir les renseignements du congrès, servir de portail pour la

fonction d'inscription en ligne et héberger la diffusion en direct et les documents post congrès.

Présentations – En 2017-2018, la CFPN a donné 56 présentations, y compris une présentation sur la National Intertribal Taxation Alliance (NITA). La NITA est une organisation de tribus américaines qui transmet des connaissances pour promouvoir la compétence de taxation des tribus. En septembre 2017, la CFPN et le Tulo Centre ont donné une série de présentations sur la taxation et le développement de la capacité au Canada au congrès annuel de la NITA, au Connecticut. Les présentations ont été bien reçues, et l'on a proposé qu'une relation formelle soit établie entre la NITA et la CFPN en 2018-2019.

Gazette des premières nations – En 2017-2018, le secteur d'activités des Communications a tenu à jour la *Gazette des premières nations* (GPN), en continuant d'assurer la prestation de sa gamme complète et élargie de services en ligne, dans son site Web www.fng.ca. Au cours de cette période, la GPN a publié 342 lois, règlements administratifs et codes, 207 avis, et 20 nouvelles politiques, procédures et normes. De plus, on a pu constater l'ajout de 106 nouveaux clients de la GPN.

Le 21 juin 2017, la GPN a célébré son 20^e anniversaire. Depuis deux décennies, la GPN soutient la voix juridique des Premières nations, et elle poursuit son rôle d'appuyer la voix émergente de leur autodétermination. Les Premières nations publient leurs lois dans la GPN pour soutenir leur application et leur régie. Pour cette raison, les Premières nations ont fait progresser la GPN et ont demandé de nouveaux services qui ont mené à un grand nombre de ses innovations techniques.

Afin de souligner ce jalon, l'équipe de la GPN a pris les mesures suivantes :

- Elle a créé un logo spécial
- Elle a produit une série de vidéos documentant l'histoire de la GPN
- Elle a présenté *Ouvrir le sentier* – Spotlight (Actualités)
- Elle a créé un graphique de ligne de temps





Éducation

Le secteur d'activités de l'Éducation promeut la compréhension des régimes d'imposition foncière des Premières nations, élabore des programmes de formation pour les administrateurs de l'imposition foncière des Premières nations, et renforce la capacité des Premières nations d'administrer leurs régimes d'imposition.

La CFPN travaille avec le Tulo Centre et l'Université Thompson Rivers, afin de soutenir la prestation des cours des programmes de certificat en administration fiscale des Premières nations, de certificat en économie appliquée des Premières nations et de certificat en gestion foncière appliquée des Premières nations.

PRINCIPALES RÉALISATIONS

Prestation des cours – En 2017-2018, le secteur d'activités de l'Éducation et le Tulo Centre ont offert 10 cours accrédités dans le cadre du programme de certificat en administration fiscale des Premières nations et du programme de certificat en économie appliquée. Pour la première fois, on a inclus le cours « Ressource Development on First Nation Lands » (Le développement des ressources sur les terres des Premières nations), APEC 2660, dans le programme de certificat en économie appliquée.



Obtention de diplômes – La classe de 2017 comprenait 15 diplômés du programme de certificat en administration fiscale des Premières nations.

- **Kimberly Albinet**, Première nation Stellat'en
- **Mercedes Brown**, Nation We Wai Kai
- **Jennifer Doss**, Première nation Xaxli'p
- **Heather Fader**, bande indienne de Shackan
- **Rena Gregoire**, bande d'Adams Lake
- **Lisa Hall**, Première nation Kwaw-kwaw-Apilt
- **Jesse James**, Première nation Shxw'ow'hamel
- **Winston Lapatak**, Nation crie de Saddle Lake
- **Kenneth Large**, Nation crie de Saddle Lake
- **Keith Morgan**, bande de Kispiox
- **Beth Nicholas**, TPremière nation Tobique
- **Tania Solonas**, bande indienne de McLeod Lake
- **Miranda Squakin**, bande indienne d'Upper Similkameen
- **Bernice Whalley**, Première nation Kwantlen
- **Gailene William**, bande indienne de Williams Lake



Ateliers régionaux – En 2017-2018, la CFPN et le Tulo Centre ont offerts quatre ateliers régionaux (en Ontario, en Alberta, dans la région de l'Atlantique, en C. B.) aux Premières nations :

- Mise en œuvre de régimes d'imposition en vertu de la LGF en Ontario – À Toronto, le 10 août 2017 (22 participants provenant de 7 Premières nations)
- Mise en œuvre de régimes d'imposition foncière en vertu de la LGF en Alberta – À Edmonton, le 2 novembre 2017 (plus de 25 participants provenant de 13 Premières nations)
- Mise en œuvre de régimes d'imposition foncière en vertu de la LGF dans les Nations Micmac et Malécite – À Halifax, le 25 janvier 2018 (19 participants provenant de 10 Premières nations et organisations)
- Towards a New First Nation Fiscal Relationship (Vers une nouvelle relation fiscale pour les Premières nations) – À Vancouver, le 15 février 2018 (19 participants provenant de 12 Premières nations)

Vidéo « Beyond Transfers » (Au delà des transferts)

– On a produit une vidéo pour aider à expliquer ce en quoi consistent les pouvoirs fiscaux, en quoi ils diffèrent des transferts et les raisons pour lesquelles les pouvoirs fiscaux sont préférables. Cette vidéo faisait partie des communications lors du Sommet en C. B., le 13 octobre 2017. La vidéo est disponible au <http://fntc.ca/videos/>.

Par ailleurs, le secteur d'activités de l'Éducation a tenu à jour le SAF et a offert des services de soutien pour cette application, il a appuyé la formation en administration fiscale des Premières nations, il a mis à jour et tenu à jour le site Web du Tulo Centre, il a appuyé la collation des grades du Tulo Centre, et il a maintenu ses services de soutien pour les anciens étudiants.



Dispute Management and Negotiations

Le secteur d'activités de la Gestion des différends et des négociations a pour objectif de prévenir ou d'assurer le règlement rapide des différends à l'égard de l'application des lois sur les recettes locales, conformément aux buts de la Commission. De plus, ce secteur d'activités soutient les négociations liées à la mise en œuvre de l'imposition foncière des Premières nations.

PRINCIPALES RÉALISATIONS

En 2017-2018, le secteur d'activités de la Gestion des différends et des négociations a continué de répondre aux demandes de facilitation de négociations et de soutien au règlement de différends, et a tenu à jour une liste de médiateurs qualifiés. Pour 2017-2018, les points saillants et les principales réalisations de ce secteur d'activités comprennent ce qui suit :

- Il a travaillé avec l'autorité évaluatrice du Nouveau Brunswick, la Société d'évaluation foncière des municipalités (Ontario) et la British Columbia Assessment Authority à améliorer les services d'évaluation et l'efficacité pour les Premières nations dans ces provinces.
- Il a effectué des recherches pour appuyer la sélection du tribunal compétent (fédéral ou provincial) pour le soutien du régime fiscal des Premières nations.
- Il a mis à jour et amélioré le modèle d'entente de services entre une Première nation et une administration locale de la CFPN, en ce qui a trait à l'établissement du prix d'une telle entente, à la reconnaissance de la compétence des Premières nations et aux processus de planification de l'utilisation partagée des terres.
- Il a facilité des ententes de services, et a offert des services de soutien au Manitoba, en Saskatchewan et en Alberta, ce qui a mené à l'établissement, au Manitoba, d'un nouveau précédent en matière d'établissement de prix fondé sur le modèle de la CFPN entre la ville de Brandon et la Première nation de Gambler.
- Il a travaillé avec les Premières nations intéressées de la Saskatchewan, les organisations autochtones et le gouvernement provincial, et leur a offert des services de soutien, à l'appui d'une taxe sur l'activité commerciale pour les jeux de casino.
- Il a élaboré des options, des présentations et des propositions, afin d'appuyer les Premières nations qui souhaitent mettre en œuvre leur compétence en matière de taxe sur le tabac en Ontario et qui étaient en discussion avec le gouvernement provincial.

- En partenariat avec le Consensus Building Institute, il a offert une formation sur les communications et les négociations à 19 participants provenant des Premières nations de la région de l'Atlantique, afin d'appuyer la mise en œuvre de régimes d'imposition foncière des Premières nations dans leurs provinces respectives.
- Il a répondu aux contestations judiciaires visant le régime fiscal des Premières nations.

« Lorsque je pense à l'impôt foncier, je la perçois comme un droit fondamental à un gouvernement.

C'est un moyen pour nous d'exprimer notre compétence et notre souveraineté en ce qui concerne ces terres. Et c'est un moyen qui nous permet d'être en mesure de fournir le genre de services que nos contribuables veulent voir et d'être directement responsables vis-à-vis nos contribuables de façon significative.

—**Christina Clarke**,
administratrice fiscale de
la Nation de Songhees



États financiers ▶▶

Commission de la fiscalité des premières nations

États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2018

Table des matières

Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière	34
Rapport de l'auditeur indépendant	35
États financiers	36
État de la situation financière	36
État de la variation des actifs financiers nets	37
État des activités financières	38
État des flux de trésorerie	39
Notes complémentaires aux états financiers	40
Avis au lecteur	48
Annexe 1 – Plan directeur	49
Annexe 2 – Institution des infrastructures des Premières nations, taxe autochtone sur les ressources et initiatives sur les titres fonciers autochtones	50
Annexe 3 – Planification de l'assemblée nationale de l'Institution des infrastructures des Premières nations et des premières nations participant à la LGF	51
Annexe 4 – Assemblée nationale des premières nations taxatrices et ateliers du Tulo Centre	52
Annexe 5 – Recherche : Guichet unique de prestation de services	53
Annexe 6 – Certificat Tulo en gestion appliquée des terres des premières nations	54
Annexe 7 – Stratégie à long terme Tulo	55

Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière

Les états financiers ci-joints de la Commission de la fiscalité des premières nations (CFPN) sont la responsabilité de la direction et ont été présentés à la Commission aux fins d'approbation.

Les états financiers ont été préparés par la direction en conformité avec les principes comptables généralement reconnus du Canada pour la comptabilité du secteur public. Les états financiers ne sont pas précis, car ils comprennent des montants fondés sur des estimations et le jugement. Lorsqu'il y existait différentes méthodes comptables, la direction choisissait celles qu'elle jugeait les plus appropriées dans les circonstances pour donner, dans tous les aspects significatifs, une image fidèle des états financiers.

La CFPN maintient des systèmes de comptabilité interne et des contrôles administratifs de haute qualité à un coût raisonnable. Ces systèmes ont été conçus pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière était pertinente, fiable et exacte, et que les actifs de la CFPN sont comptabilisés adéquatement et bien protégés.

La CFPN est chargée de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière de rapports financiers et a la responsabilité ultime de l'examen et de l'approbation des états financiers. La Commission s'acquitte de cette responsabilité principalement par l'intermédiaire de son Comité d'audit.

Les commissaires effectuent la revue des états financiers de la CFPN et recommandent leur approbation. Les membres du comité d'audit rencontrent périodiquement la direction, et les auditeurs externes, afin de discuter des questions de contrôle interne touchant la présentation de l'information financière, de vérifier que chaque partie s'acquitte adéquatement de ses responsabilités, et de réviser le rapport annuel, les états financiers et le rapport des auditeurs externes. La Commission tient compte de ces renseignements aux fins de l'approbation des états financiers. La Commission tient également compte de la participation des auditeurs externes.

Les états financiers ont été audités par BDO Canada s.r.l./S.E.N.C.R.L./LLP en conformité avec les normes d'audit généralement admises du Canada pour la Commission. BDO Canada s.r.l./S.E.N.C.R.L./LLP a pleinement accès à la Commission.



Président



Commissaire

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux commissaires de la Commission de la fiscalité des premières nations

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Commission de la fiscalité des premières nations (CFPN), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2018, et les états de la variation des actifs financiers nets, des activités financières et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour la comptabilité du secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation des états financiers, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la CFPN au 31 mars 2018, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour la comptabilité du secteur public. Les renseignements quantitatifs sont exacts dans tous leurs aspects significatifs et ont été préparés selon une méthode compatible avec celle de l'exercice précédent. Les opérations de la Commission dont nous avons eu connaissance au cours de cet audit ont été effectuées en conformité avec la Loi sur la gestion financière des premières nations.



Comptables professionnels agréés
Kamloops (Colombie-Britannique)
12 juin 2018

Commission de la fiscalité des premières nations État de la situation financière

Au 31 mars	2018	2017
Actifs financiers		
Encaisse (Note 3)	2 376 085 \$	2 469 066 \$
Débiteurs (Note 4)	85 542	73 987
	2 461 627	2 543 053
Passifs		
Créditeurs (Note 5)	804 055	762 793
Contrats payables (Note 6)	1 635 063	1 609 100
	2 439 118	2 371 893
Actifs financiers nets	22 509	171 160
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	77 231	42 574
Immobilisations corporelles (Note 7)	386 466	277 558
	463 697	320 132
Excédent cumulé (Note 11)	486 206 \$	491 292 \$

Approuvé au nom de la Commission par :

 _____, Président

 _____, Commissaire

Le résumé des principales méthodes comptables et les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

Commission de la fiscalité des premières nations État de la variation des actifs financiers nets

Pour l'exercice terminé le 31 mars	Plan financier	2018	2017
Insuffisance de l'exercice	-	(5 086) \$	(1 271) \$
Acquisition d'immobilisations corporelles	-	(353 525)	(178 750)
Amortissement d'immobilisations corporelles	-	244 617	208 810
	-	(113 994)	28 789
Acquisition des charges payées d'avance	-	(34 657)	(6 128)
Variation nette des actifs financiers nets	-	(148 651)	22 661
Actifs financiers nets , au début de l'exercice	171 160	171 160	148 499
Actifs financiers nets , à la fin de l'exercice	171 160 \$	22 509 \$	171 160 \$

Le résumé des principales méthodes comptables et les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

Commission de la fiscalité des premières nations État des activités financières

Pour l'exercice terminé le 31 mars	Plan financier	2018	2017
Produits			
Plan directeur	6 157 450 \$	6 172 411 \$	6 019 222 \$
Initiatives : Institution des infrastructures des Premières nations, taxe autochtone sur les ressources et initiatives sur les titres fonciers autochtones	947 710	947 710	995 652
Institution des infrastructures des Premières nations – Phase 2 et Planification de l'assemblée nationale des premières nations participant à la LGF	444 528	444 528	-
Planification de l'assemblée nationale et ateliers du Tulo Centre	-	-	101 608
Recherche : Guichet unique de prestation de services	-	-	44 231
TCertificat Tulo en GATPN*	-	-	54 600
Stratégie à long terme Tulo	-	-	35 532
	7 549 688	7 564 649	7 250 845
Charges			
Plan directeur	6 157 450	6 177 497	6 020 493
Initiatives : Institution des infrastructures des Premières nations, taxe autochtone sur les ressources et initiatives sur les titres fonciers autochtones	947 710	947 710	995 652
Institution des infrastructures des Premières nations – Phase 2 et Planification de l'assemblée nationale des premières nations participant à la LGF	444 528	444 528	-
Planification de l'assemblée nationale et ateliers du Tulo Centre	-	-	101 608
Recherche : Guichet unique de prestation de services	-	-	44 231
Certificat Tulo en GATPN*	-	-	54 600
Stratégie à long terme Tulo	-	-	35 532
	7 549 688	7 569 735	7 252 116
Insuffisance de l'exercice	-	(5 086)	(1 271)
Excédent cumulé, au début de l'exercice	491 292	491 292	492 563
Excédent cumulé, à la fin de l'exercice	491 292 \$	486 206 \$	491 292 \$

* GATPN – Gestion appliquée des terres des premières nations

Le résumé des principales méthodes comptables et les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

Commission de la fiscalité des premières nations État des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 mars	2018	2017
Activités de fonctionnement		
Insuffisance de l'exercice	(5 086) \$	(1 271) \$
Éléments sans incidence sur la trésorerie		
Amortissement	244 617	208 810
Variations des soldes de fonctionnement hors trésorerie		
Débiteurs	(11 555)	22 531
Charges payées d'avance	(34 657)	(6 128)
Créditeurs et contrats payables	67 225	(196 634)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	260 544	27 308
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(353 525)	(178 750)
Diminution nette de l'encaisse	(92 981)	(151 442)
Encaisse, au début de l'exercice	2 469 066	2 620 508
Encaisse, à la fin de l'exercice	2 376 085 \$	2 469 066 \$

Le résumé des principales méthodes comptables et les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

Commission de la fiscalité des premières nations

Notes complémentaires aux états financiers

31 mars 2018

1. Principales méthodes comptables

Principes comptables

La Commission de la fiscalité des premières nations (CFPN) prépare ses états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour les entités du secteur public.

Comptabilisation des produits

Les apports affectés sont comptabilisés au titre des produits pour l'exercice au cours duquel les charges correspondantes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son recouvrement est raisonnablement assuré. Les intérêts et les autres produits sont comptabilisés comme produits lorsqu'ils sont gagnés.

Aucun apport affecté n'a été reçu au cours de l'exercice.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, ce qui comprend tous les montants directement attribuables à l'acquisition, à l'amélioration ou à la mise hors service d'actifs. Le produit de la disposition d'immobilisations corporelles est comptabilisé comme produits dans le programme approprié.

Le coût moins la valeur résiduelle des immobilisations corporelles est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux annuels suivants, lesquels se rapprochent de la durée de vie utile des actifs :

<u>Actifs</u>	<u>Taux</u>
Matériel	3 ans
Mobilier et agencements	3 ans
Améliorations locatives	5 ans

Paiements de transfert

Les paiements de transfert sont comptabilisés dans les états financiers de l'exercice au cours duquel les événements donnant lieu aux transferts se sont produits, à condition que les transferts aient été autorisés, que tous les critères d'admissibilité aient été respectés et que des estimations raisonnables des montants puissent être faites.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction fasse des estimations et des hypothèses qui peuvent avoir une incidence sur les montants déclarés au titre des actifs et des passifs à la date des états financiers et aux montants déclarés au titre des produits et des charges pour l'exercice visé. Les résultats réels pourraient différer des meilleures estimations de la direction à mesure que de nouveaux renseignements seront disponibles.

Commission de la fiscalité des premières nations

Notes complémentaires aux états financiers

31 mars 2018

1. Principales méthodes comptables (suite)

Information sectorielle

La CFPN a son siège social sur les terres de réserves des Tk'emlups te Secwepemc ainsi qu'un bureau dans la région de la capitale nationale. Les secteurs d'activités distincts ont été présentés séparément dans l'information sectorielle. La nature de ces secteurs et les activités qu'ils englobent sont les suivantes :

Services de la Commission

La CFPN compte un président, un vice-président, sept commissaires nommés par le gouverneur en conseil et un commissaire nommé par le Native Law Centre of Canada de l'Université de la Saskatchewan. Au 31 mars 2018, un poste de commissaire nommé par le gouverneur en conseil était vacant. Le secteur d'activités des Services de la Commission comprend les coûts de fonctionnement et de soutien du président et des commissaires.

Communications

Les objectifs du secteur des Communications sont de promouvoir la compréhension des régimes d'imposition foncière des premières nations, communiquer les initiatives de politiques au nom de la Commission par la publication d'un bulletin d'information trimestriel, tenir des réunions et effectuer la prestation de présentations aux premières nations, organiser des salons professionnels et y participer, préparer et distribuer le rapport annuel de la CFPN, élaborer et tenir à jour un site Internet et préparer et distribuer des documents promotionnels.

Services intégrés

Les Services intégrés assurent la prestation de services des finances, des ressources humaines, d'assurance, d'audit et d'administration à la CFPN. De plus, il leur incombe d'observer les exigences de planification générale et de rapport et de coordonner l'Assemblée générale annuelle et les réunions de la Commission. Ce secteur d'activités joue également un rôle prépondérant dans l'observation des exigences de la *Loi sur l'accès à l'information*, de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* et de la *Loi sur les langues officielles*, dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques générales et dans la gestion et le soutien visant à assurer le respect des exigences administratives de la *Loi sur la gestion financière des premières nations* (LGF).

Gestion des différends et négociations

Les objectifs de la Gestion des différends et des négociations sont de prévenir les différends relatifs à l'application des textes législatifs adoptés en vertu de la LGF, ou d'assurer le règlement en temps opportun de ces litiges, et de fournir sur demande des services d'éducation, de formation et de facilitation aux administrations fiscales des premières nations. Ce secteur d'activités assure également le soutien et la gestion du processus d'examen des plaintes.

Commission de la fiscalité des premières nations

Notes complémentaires aux états financiers

31 mars 2018

1. Principales méthodes comptables (suite)

Éducation

Le secteur de l'Éducation est chargé de promouvoir la compréhension des régimes d'imposition foncière des premières nations, par l'éducation du public, l'élaboration de programmes de formation pour les administrateurs de l'imposition foncière des premières nations, et l'élaboration d'outils administratifs pour aider les premières nations qui ont adopté l'imposition foncière.

Gazette des premières nations

Le secteur de la Gazette gère la publication et la distribution de la *Gazette des premières nations*. La *Gazette des premières nations* publie les textes législatifs, les règlements administratifs, les modèles de textes législatifs et les avis des premières nations en vertu de la LGF et de la *Loi sur les Indiens* sur un site Web à l'adresse www.fng.ca.

Préparation et révision des règlements et des textes législatifs, affaires législatives

Le secteur des affaires législatives et de la préparation et de la révision des règlements et des textes législatifs examine les textes législatifs sur les recettes locales pour garantir leur conformité avec la LGF et le cadre réglementaire connexe et offre des services de soutien aux premières nations à l'égard du processus d'élaboration des textes législatifs. Ce secteur d'activités élabore également des modèles de textes législatifs en vertu de la LGF et des modèles de règlements administratifs en vertu de l'article 83 de la *Loi sur les Indiens*. De plus, il réalise un travail d'examen et assure la liaison avec Affaires autochtones et du Nord Canada (AANC) en ce qui concerne l'approbation des règlements administratifs en vertu de l'article 83 et tient à jour un registre des règlements administratifs en vertu de l'article 83 et des textes législatifs de la LGF.

Élaboration des politiques

Le secteur de l'Élaboration des politiques est chargé d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques et des normes pour soutenir des pratiques de gestion permettant de renforcer la confiance et la certitude des premières nations, des contribuables et des investisseurs quant à l'intégrité des régimes de recettes locales des premières nations.

Recherche et autres projets spéciaux

La CFPN réalise d'autres projets spéciaux à l'appui des activités de son Plan directeur et de son mandat en vertu de la LGF.

Commission de la fiscalité des premières nations

Notes complémentaires aux états financiers

31 mars 2018

2. Nature des activités

La CFPN est une institution nationale à gouvernance partagée et a son siège social sur les terres de réserves des Tk'emlups te Secwepemc à Kamloops (Colombie-Britannique) et un bureau à Ottawa (Ontario). Sa mission est d'aider les gouvernements autochtones à établir et à maintenir des régimes d'imposition foncière à la fois équitables et efficaces, et de faire en sorte que les communautés autochtones et les contribuables puissent tirer le plus d'avantages possible de ces régimes. La CFPN a été établie en vertu de la *Loi sur la gestion financière des premières nations*.

3. Encaisse

L'encaisse est détenue auprès d'une banque à charte canadienne et produit de l'intérêt au taux courant actuel pour les comptes d'entreprise. La Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC) assure ces dépôts jusqu'à un total de 100 000 \$ par résident canadien.

La Commission a conclu une convention d'emprunt auprès de la Banque Royale du Canada pour une marge de crédit d'exploitation qui n'a pas encore été utilisée et qui est assortie d'une limite de crédit de 500 000 \$. Cette facilité porte intérêt au taux préférentiel de la Banque plus 1,0 %.

4. Débiteurs

	2018	2017
Remboursements de la taxe sur les produits et services/ taxe de vente harmonisée à recevoir	71 979 \$	57 804 \$
Autres	13 563	16 183
	85 542 \$	73 987 \$

5. Crédoiteurs

La CFPN est promoteur d'un régime d'avantages sociaux pour les employés. Le montant des crédoiteurs au 31 mars 2018 comprend un montant d'avantages sociaux cumulés à payer de 380 300 \$ (2017 - 475 626 \$) fondé sur un rapport actuariel daté du 31 mars 2018.

Commission de la fiscalité des premières nations

Notes complémentaires aux états financiers

31 mars 2018

6. Contrats payables

La CFPN a engagé des fonds par contrat pour les travaux désignés dans le Plan directeur approuvé ou par des modifications particulières à son entente de financement. Les modalités de ces contrats varient selon leur durée et la nature des services offerts. De plus, ils sont susceptibles d'être modifiés en fonction des directives et des initiatives du gouvernement fédéral, lesquelles peuvent donner lieu à une réaffectation de ressources. Au 31 mars 2018, il est prévu que tous les montants comptabilisés soient versés pour l'achèvement des travaux dans le cadre des initiatives actuellement financées.

7. Immobilisations corporelles

	2018			2017		
	Améliorations locatives	Matériel, mobilier et agencements	Total	Améliorations locatives	Matériel, mobilier et agencements	Total
Coût, au début de l'exercice	445 811 \$	1 138 654 \$	1 584 465 \$	417 081 \$	1 929 744 \$	2 346 825 \$
Acquisitions	94 655	258 870	353 525	28 730	150 020	178 750
Dispositions	-	-	-	-	(941 110)	(941 110)
Coût, à la fin de l'exercice	540 466	1 397 524	1 937 990	445 811	1 138 654	1 584 465
Amortissement cumulé, au début de l'exercice	316 451	990 456	1 306 907	264 670	1 774 537	2 039 207
Amortissement cumulé des actifs cédés	-	-	-	-	(941 110)	(941 110)
Amortissement	60 135	184 482	244 617	51 781	157 029	208 810
Amortissement cumulé, à la fin de l'exercice	376 586	1 174 938	1 551 524	316 451	990 456	1 306 907
Valeur nette comptable, à la fin de l'exercice	163 880 \$	222 586 \$	386 466 \$	129 360 \$	148 198 \$	277 558 \$

8. Dépendance économique

La CFPN reçoit la quasi-totalité de ses produits aux termes d'une entente de financement conclue avec le gouvernement du Canada. En plus du financement de base de 6 147 450 \$ (2017 - 6 000 000 \$) pour les activités du Plan directeur, des apports du gouvernement et d'autres produits sont nécessaires pour que la CFPN puisse entreprendre certaines initiatives particulières en matière de recherche et d'élaboration de politiques.

Commission de la fiscalité des premières nations

Notes complémentaires aux états financiers

31 mars 2018

9. Instruments financiers

Dans le cadre de ses activités, la CFPN détient divers instruments financiers, soit l'encaisse et les débiteurs. Compte tenu de la nature de ces instruments et de ses activités, la CFPN est exposée à des risques de crédit.

10. Engagements

La CFPN a conclu un contrat de location-exploitation pour son bureau d'Ottawa (Ontario). Le loyer de base mensuel pour ce bureau s'élève à 3 177 \$, plus les taxes en vigueur, en vertu d'un bail expirant en mars 2023.

La CFPN a conclu un contrat de location-exploitation pour son bureau de Kamloops (Colombie-Britannique). Le loyer de base mensuel pour ce bureau s'élève à 6 997 \$, plus les taxes en vigueur, en vertu d'un bail expirant en mars 2021.

La CFPN a conclu divers contrats de location-exploitation pour le matériel et les services de réseau utilisés dans ses bureaux. La fourchette de ces baux oscille entre 371 \$ et 1 706 \$ par mois, plus les taxes en vigueur. Les dates d'expiration des baux s'échelonnent de juillet 2019 à février 2020.

Les paiements minimums annuels exigibles pour les cinq prochains exercices s'établissent comme suit :

2019	130 390 \$
2020	125 149
2021	122 083
2022	38 120
2023	38 120
	<hr/>
	453 862 \$

Commission de la fiscalité des premières nations

Notes complémentaires aux états financiers

31 mars 2018

11. Excédent cumulé

La Commission répartit son excédent cumulé entre les catégories suivantes :

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
Investissement en immobilisations corporelles	386 466 \$	277 558 \$
Excédent de fonctionnement	99 740	213 734
	486 206 \$	491 292 \$

L'investissement dans les immobilisations corporelles représente les montants déjà dépensés et investis dans le matériel et les améliorations locatives.

12. États des dépenses par objet

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
Amortissement	244 617 \$	208 810 \$
Biens et services	4 897 171	4 562 981
Salaires et honoraires	2 427 947	2 480 325
	7 569 735 \$	7 252 116 \$

13. Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs de l'exercice précédent ont été reclassés pour assurer la conformité avec la présentation adoptée pour l'exercice courant.

Commission de la fiscalité des premières nations

Notes complémentaires aux états financiers

31 mars 2018

14. Information sectorielle

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2018	Services de la Commission	Communications	Services intégrés	Gestion des différends et négociations	Éducation	Gazette des premières nations	Préparation et révision des règlements et des textes législatifs, affaires législatives	Élaboration des politiques	Recherche et autres projets spéciaux	2018 Total
Produits										
Gouvernement du Canada	893 085 \$	786 336 \$	1 332 898 \$	222 770 \$	624 796 \$	120 518 \$	1 373 116 \$	793 931 \$	1 392 238 \$	7 539 688 \$
Intérêts	-	-	24 961	-	-	-	-	-	-	24 961
	893 085	786 336	1 357 859	222 770	624 796	120 518	1 373 116	793 931	1 392 238	7 564 649
Charges										
Salaires et honoraires	600 419	212 847	470 856	65 615	192 420	-	576 979	308 811	-	2 427 947
Biens et services	234 841	540 555	686 144	187 661	513 594	71 698	838 398	432 042	1 392 238	4 897 171
Amortissement	7 364	18 440	186 694	-	3 246	14 692	7 474	6 707	-	244 617
	842 624	771 842	1 343 694	253 276	709 260	86 390	1 422 851	747 560	1 392 238	7 569 735
Excédent (déficit) net	50 461 \$	14 494 \$	14 165 \$	(30 506) \$	(84 464) \$	34 128 \$	(49 735) \$	46 371 \$	- \$	(5 086) \$

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2017	Services de la Commission	Communications	Services intégrés	Gestion des différends et négociations	Éducation	Gazette des premières nations	Préparation et révision des règlements et des textes législatifs, affaires législatives	Élaboration des politiques	Recherche et autres projets spéciaux	2017 Total
Produits										
Gouvernement du Canada	893 085 \$	734 777 \$	1 267 130 \$	248 585 \$	596 853 \$	145 238 \$	1 330 421 \$	783 911 \$	1 231 623 \$	7 231 623 \$
Intérêts	-	-	19 222	-	-	-	-	-	-	19 222
	893 085	734 777	1 286 352	248 585	596 853	145 238	1 330 421	783 911	1 231 623	7 250 845
Charges										
Salaires et honoraires	607 352	230 440	481 030	62 322	201 149	-	580 239	317 793	-	2 480 325
Biens et services	194 527	452 825	783 522	138 645	418 740	174 203	782 218	386 678	1 231 623	4 562 981
Amortissement	11 200	17 461	140 598	-	19 919	4 000	8 677	6 955	-	208 810
	813 079	700 726	1 405 150	200 967	639 808	178 203	1 371 134	711 426	1 231 623	7 252 116
Excédent (déficit) net	80 006 \$	34 051 \$	(118 798) \$	47 618 \$	(42 955) \$	(32 965) \$	(40 713) \$	72 485 \$	- \$	(1 271) \$



Tél : 250 372 9505
Télé : 250 374 6323
www.bdo.com

BDO Canada s.r.l./S.E.N.C.R.L./LLP
275, rue Lansdowne, bureau 300
Kamloops (C.-B.) V2C 6J3 Canada

Avis au lecteur

Nous avons compilé, à partir des informations fournies par la direction, les annexes pour différents programmes de la Commission de la fiscalité des premières nations pour l'exercice terminé le 31 mars 2018.

Nous n'avons pas réalisé une mission d'audit ou d'examen à l'égard de ces informations financières et, par conséquent, nous n'exprimons aucune assurance à leur sujet.

Le lecteur doit garder à l'esprit que ces états risquent de ne pas convenir à leurs besoins.

Comptables professionnels agréés

Kamloops (Colombie-Britannique)

12 juin 2018

Commission de la fiscalité des premières nations

Annexe 1 – Plan directeur (non auditée)

Pour l'exercice terminé le 31 mars

Plan financier

2017

Produits

Gouvernement du Canada	6 147 450	\$	6 147 450	\$	6 000 000	\$
Intérêts et autres produits	10 000		24 961		19 222	
	6 157 450		6 172 411		6 019 222	

Charges

Services de la Commission	893 085		842 624		813 079	
Communications	786 336		771 842		700 727	
Services intégrés	1 342 898		1 343 693		1 405 149	
Gestion des différends et négociations	222 770		253 276		200 967	
Éducation	624 796		709 260		639 808	
Gazette des premières nations	120 518		86 390		178 203	
Préparation et révision des règlements et des textes législatifs, affaires législatives	1 373 116		1 422 851		1 371 134	
Élaboration des politiques	793 931		747 561		711 426	
	6 157 450		6 177 497		6 020 493	

Insuffisance des produits sur les charges

- \$ **(5 086) \$** (1 271) \$

Commission de la fiscalité des premières nations
Annexe 2 – Institution des infrastructures des Premières nations
taxe autochtone sur les ressources et initiatives sur les titres fonciers autochtones
(non audité)

Pour l'exercice terminé le 31 mars	Plan financier	2018	2017
Produits			
Gouvernement du Canada	947 710 \$	947 710 \$	995 652 \$
Charges			
Institution des infrastructures des Premières nations			
Institution – Phase 1			
Soutien professionnel en droit	16 000	8 760	-
Soutien relatif aux politiques	175 500	186 863	-
Conseil de développement	92 000	75 009	-
Réunions	60 000	58 181	-
TI et site Web	24 000	36 900	-
Soutien administratif et rapports	29 400	29 400	-
Soutien aux communications	-	-	127 179
Analyse de rentabilité du projet de recherche	-	-	145 946
Conception préliminaire et proposition de projet pilote	-	-	114 789
Coordination et planification stratégique	-	-	31 018
	396 900	395 113	418 932
Taxe autochtone sur les ressources			
Soutien professionnel en droit	33 600	15 330	12 300
Soutien professionnel relatif aux politiques	108 000	141 404	206 713
Réunions et présentations	123 910	110 749	82 987
Soutien administratif et rapports	21 240	21 240	24 160
	286 750	288 723	326 160
Titre foncier autochtone			
Soutien professionnel en droit	100 000	128 565	-
Soutien professionnel relatif aux politiques	98 000	73 800	-
Réunions et présentations	46 500	41 949	-
Soutien administratif et rapports	19 560	19 560	-
Achèvement du DDT* et matériel de communication	-	-	80 318
Système Torrens et option de modernisation	-	-	68 457
Achèvement de cadre juridique prêt à l'emploi	-	-	85 153
Coordination et planification stratégique	-	-	16 632
	264 060	263 874	250 560
	947 710	947 710	995 652
Excédent des produits sur les charges	- \$	- \$	- \$

* DDT – Document de discussion technique

Commission de la fiscalité des premières nations
Annexe 3 – Planification de l’assemblée nationale de l’Institution des infrastructures
des Premières nations et des premières nations participant à la LGF
(non audité)

Pour l’exercice terminé le 31 mars	Plan financier	2018	2017
Produits			
Gouvernement du Canada	444 528 \$	444 528 \$	-
Charges			
Institution des infrastructures des Premières nations			
Institution – Phase 2			
Soutien professionnel relatif aux politiques	80 600	78 823	-
Soutien aux communications	46 800	40 180	-
Participation/examen du conseil de développement	63 700	30 750	-
Soutien de l’expert en recherche et infrastructure	49 500	61 057	-
Réunions et déplacement	95 000	124 640	-
Soutien et maintenance des TI	6 000	6 150	-
Soutien administratif et rapports	27 328	27 328	-
	368 928	368 928	-
Planification de l’assemblée nationale des premières nations participant à la LGF			
Honoraires professionnels	30 000	30 000	-
Soutien à la planification	40 000	40 000	-
Soutien administratif et rapports	5 600	5 600	-
	75 600	75 600	-
	444 528	444 528	-
Excédent des produits sur les charges	-	- \$	-

Commission de la fiscalité des premières nations
Annexe 4 – Assemblée nationale des premières nations
taxatrices et ateliers du Tulo Centre
(non auditée)

Pour l'exercice terminé le 31 mars	Plan financier	2018	2017
Produits			
Gouvernement du Canada	-	\$ -	101 608 \$
Charges			
Planification de l'assemblée nationale :			
Soutien professionnel et matériel	-	-	25 000
Réunions	-	-	3 000
Soutien professionnel et relatif aux politiques	-	-	13 000
Rapports et soutien	-	-	3 824
	-	-	44 824
Ateliers du Tulo Centre :			
Repérage des occasions	-	-	2 300
Matériel des ateliers	-	-	16 900
Prestation des ateliers	-	-	33 600
Administration	-	-	3 984
	-	-	56 784
	-	-	101 608
Excess of revenue over expenditures	-	\$ -	-

Commission de la fiscalité des premières nations
Annexe 5 – Recherche : Guichet unique de prestation de services
(non auditée)

Pour l'exercice terminé le 31 mars	Plan financier	2018	2017
Produits			
Gouvernement du Canada	-	-	44 231 \$
Charges			
Recherche et rédaction	-	-	33 085
Déplacements et réunions	-	-	7 870
Administration et rapports	-	-	3 276
	-	-	44 231
Excédent des produits sur les charges	-	-	-

Commission de la fiscalité des premières nations
Annexe 6 – Certificat Tulo en gestion appliquée des terres des premières nations
(non audité)

Pour l'exercice terminé le 31 mars	Plan financier	2018	2017
Produits			
Gouvernement du Canada	-	-	54 600 \$
Charges			
Services professionnels et techniques	-	-	30 000
Communications et marketing	-	-	3 000
Soutien administratif et accréditation	-	-	21 600
	-	-	54 600
Excédent des produits sur les charges	-	-	-

Commission de la fiscalité des premières nations
Annexe 7 – Stratégie à long terme Tulo
(non audité)

Pour l'exercice terminé le 31 mars	Plan financier	2018	2017
Produits			
Gouvernement du Canada	-	-	35 532 \$
Charges			
Perfectionnement professionnel et activités de soutien	-	-	32 900
Administration	-	-	2 632
	-	-	35 532
Excédent des produits sur les charges	-	-	-



Contactez-nous

SIEGE SOCIAL

321 – 345 Chief Alex Thomas Way
Kamloops, C.-B.
V2H 1H1

Téléphone 250-828-9857

Télécopieur 250-828-9858

BUREAU DE LA RÉGION DE LA CAPITALE

202 – 190 rue de O'Connor
Ottawa, ON
K2P 2R3

Téléphone 613-789-5000

Télécopieur 613-789-5008



www.fntc.ca

mail@fntc.ca

Numéro sans frais 1-855-682-3682